

UN GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE ET UTILISER LES DONNÉES SUR LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES PROVENANT D'ENQUÊTES

Illustré par une étude de cas sur
la violence entre partenaires
dans la région du Pacifique.



knowVAWdata
mobiliser les données pour mettre
fin à la violence à l'égard des femmes





© UNFPA 2023
United Nations Population Fund
605 Third Avenue
New York, NY 10158

kNOwVAWdata

mobiliser les données pour mettre
fin à la violence à l'égard des femmes

Cette publication fournit des concepts et des principes pouvant être appliqués à différents contextes pour interpréter, comprendre et utiliser les données de prévalence de la violence à l'égard des femmes. Afin de fournir un exemple de la manière dont les données de prévalence peuvent être employées, nous nous sommes appuyés sur les données disponibles dans la région du Pacifique.

Comprendre l'acronyme :

kNOwVAWdata : l'acronyme et le logo ont été conçus pour transmettre un message d'importance pour mesurer de manière éthique et respectueuse la prévalence de la violence des partenaires intimes envers les femmes. L'acronyme exprime que pour mettre en œuvre des politiques, des plans et des programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes (NO VAW), nous devons connaître les données (KNOW DATA).

Le logo représente le visage d'une femme avec une larme à l'œil. La main qui couvre sa bouche symbolise le secret et le silence qui entourent souvent la violence entre partenaires intimes. La deuxième main - en forme de colombe - symbolise l'autonomisation et la libération qu'une femme peut ressentir lorsqu'elle peut raconter son histoire et être crue.

Mesurer la violence envers les femmes, en utilisant des méthodes sûres, solides et éthiques, permettra aux femmes de parler de leur expérience, souvent pour la toute première fois.

Citation:

Henrica A.F.M. Jansen (2023) : "Un guide pour mieux comprendre et utiliser les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes provenant d'enquêtes: Illustré par une étude de cas sur la violence entre partenaires dans la région du Pacifique." New York: kNOwVAWdata, UNFPA, division technique.

Photos de couverture : **En haut à gauche** : © UNFPA Amérique latine et Caraïbes | **En haut à droite** : Jeunes femmes au Yémen © UNFPA États arabes | **Au milieu à droite** : © UNFPA Afrique de l'Ouest et du Centre | **En bas à gauche** : Femme âgée en Bosnie-Herzégovine, 2016 © UNFPA Europe de l'Est et Asie centrale | **En bas à droite** : Bronwyn Kili (à droite), jeune ambassadrice de l'UNFPA, à Goroka, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2021 © UNFPA Asie et Pacifique

Note : Les images apparaissant dans ce document sont utilisées à des fins d'illustrations et ne représentent pas nécessairement des victimes de violence à l'égard des femmes.

À propos de l'initiative kNOwVAWdata

kNOwVAWdata est une initiative phare du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). La demande de données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes (VAW) ne cesse d'augmenter à mesure que les pays suivent leurs progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5 pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'autres engagements tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Pourtant, en raison de capacités techniques limitées, les données sur la prévalence de la VAW sont souvent indisponibles, sous-utilisées ou collectées de manière non éthique, non fiable et incomparable.

Pour répondre à ce besoin de données éthiques, fiables et comparables sur la prévalence de la VAW, l'Initiative kNOwVAWdata a été lancée en 2016 par le Bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique (APRO) avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du gouvernement australien (DFAT). Avec l'Université de Melbourne et l'Organisation nationale de recherche sur la sécurité des femmes (ANROWS) en Australie comme partenaires clés, l'Initiative kNOwVAWdata visait à améliorer la disponibilité et la qualité des données afin d'informer des réponses plus efficaces en matière de politiques et de programmes pour mettre fin à la VAW, dans un premier temps à travers l'Asie et le Pacifique.

Depuis 2021, l'initiative s'est étendue à plusieurs autres régions (États arabes, Amérique latine et Caraïbes, Afrique orientale et australe, Afrique occidentale et centrale et Asie orientale et centrale) avec le soutien du programme conjoint de l'Union européenne et des Nations unies, l'initiative Spotlight.

Pour plus d'informations sur l'initiative kNOwVAWdata, voir le site web de kNOwVAWdata (<https://asiapacific.unfpa.org/en/knowvawdata>) et le rapport de la phase 1 de kNOwVAWdata (<https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/knowvawdata-phase-i-report>).

A propos de l'auteur :

Le Dr Henrica “Henriette” Jansen a joué un rôle crucial à la fois dans l'établissement des bases de kNOwVAWdata, à travers son travail pionnier dans le Pacifique par le biais de certaines des premières enquêtes de prévalence de la VAW à l'échelle mondiale, et dans la direction de l'Initiative kNOwVAWdata, de sa création à sa mise en œuvre. Elle a été conseillère technique pour la recherche et les données sur la violence à l'égard des femmes, et responsable technique de l'initiative kNOwVAWdata au bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique de 2016 à 2021. Les contributions marquantes du Dr Jansen à la manière dont les gouvernements et la société civile mesurent, considèrent et répondent à la violence sexiste constituent un riche héritage, non seulement pour l'UNFPA mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes œuvrant à la prévention de ces violences. Elle est, comme l'a dit Devex, la “femme qui a mis les données sur la violence sexiste sur la carte”.¹

1 <https://www.devex.com/news/the-woman-who-put-gender-based-violence-data-on-the-map-93266>

Table des matières

ACRONYMES	6
DÉFINITIONS	7
AVANT-PROPOS	10
REMERCIEMENTS	11
APERÇU DE CE GUIDE SUR LA COMPRÉHENSION ET L'UTILISATION DES DONNÉES SUR LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES	12
PARTIE 1. CONTEXTE COLLECTE DE DONNÉES SUR LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES	15
1.1. La violence à l'égard des femmes dans le monde et en Asie et dans le Pacifique	15
1.2. La nécessité de disposer de données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes	17
1.3. Pourquoi des données de prévalence basées sur la population ?	19
1.4. Mesure des types de violence dans les enquêtes	21
1.5. Que peuvent nous apprendre les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes ?	23
1.6. Utiliser les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes pour agir	28

PARTIE 2.	
ÉTUDE DE CAS MODÈLES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LE PACIFIQUE ET IMPLICATIONS POUR UNE POLITIQUE ADAPTÉE AU CONTEXTE	35
<hr/>	
2.1. Contexte géographique du Pacifique	37
<hr/>	
2.2. Comment avons-nous exploré les données sur la violence et le viol conjugal dans le Pacifique ?	38
<hr/>	
2.3. Prévalence et caractéristiques de la violence subie par les femmes, par leurs partenaires et par d'autres personnes	40
<hr/>	
2.4. Le viol conjugal en tant que composante de la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire intime	44
<hr/>	
2.5. Tendances de la violence sexuelle conjugale dans le Pacifique	46
<hr/>	
2.6. Associations entre la violence exercée par le partenaire intime et les résultats en matière de santé	52
<hr/>	
2.7. Discussion, conclusions et réflexions finales	54
<hr/>	
ANNEXE 1.	
ENQUÊTES SUR LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE MENÉES SELON LA MÉTHODOLOGIE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ	60
<hr/>	
RÉFÉRENCES	62
<hr/>	

Acronymes

ANROWS	Organisation nationale de recherche pour la sécurité des femmes
APRO	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
DFAT	Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce
FSM	États fédérés de Micronésie
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
RMI	République des Îles Marshall
SPC	Communauté du Pacifique
SRQ	Questionnaire d'auto-évaluation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
VAW	Violence à l'égard des femmes
VPI	Violence entre partenaires intimes
WUTMI	Femmes unies ensemble Îles Marshall

Définitions

INCIDENCE

Dans les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes (VAW), le taux d'incidence fait référence au nombre de fois où les femmes subissent des événements violents au cours d'une période spécifique, par exemple au cours d'une année ou d'une vie. Cependant, dans les enquêtes sur la VAW, le concept d'incidence peut prêter à confusion lorsqu'il s'agit de la violence infligée par un partenaire intime, où il est souvent impossible de parler d'événements distincts, car ce type de violence se manifeste souvent comme un comportement continu. Il est rarement possible de compter discrètement les événements, et il serait difficile de considérer les événements qui se produisent dans le cadre d'un comportement continu comme de nouveaux cas.

PARTENAIRE INTIME

Un partenaire intime est une personne avec laquelle on entretient une relation personnelle étroite qui peut être caractérisée par (1) un lien affectif, (2) des contacts réguliers, (3) des contacts physiques et un comportement sexuel continu, (4) une identité de couple ou (5) une familiarité et une connaissance de la vie de l'autre.

La relation ne doit pas nécessairement comporter toutes ces dimensions, et différents pays et contextes utilisent des définitions différentes.

Les relations entre partenaires intimes peuvent inclure les relations actuelles ou anciennes avec :

- les conjoints (conjoints mariés, conjoints de fait, conjoints en union civile et partenaires domestiques)
- petits amis/petites amies
- des partenaires sexuels réguliers.

VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

La violence entre partenaires intimes (VPI) consiste généralement en un ensemble de comportements agressifs et coercitifs, y compris des attaques physiques, sexuelles et psychologiques, ainsi que le contrôle coercitif des ressources économiques, de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien. Elle peut se produire dans le cadre de relations hétérosexuelles ou homosexuelles et ne nécessite pas de relations sexuelles.

LE VIOL CONJUGAL

Rapport sexuel imposé à une femme par son mari, sciemment contre sa volonté.

Les définitions juridiques et culturelles du viol propres à chaque contexte diffèrent souvent de la définition donnée ici, et il convient de les garder à l'esprit lors de la description et de l'interprétation des résultats de l'enquête.

NON-PARTENAIRES

Dans les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, le terme "non-partenaire" est généralement utilisé pour toute personne qui n'est pas perçue comme un "partenaire" selon la façon dont le terme "partenaire" est compris dans ce pays ou ce contexte.

Les "non-partenaires" peuvent donc inclure les parents, les beaux-parents et autres membres de la famille, les amis, les voisins, les collègues, les connaissances et les étrangers.

VIOLENCE PHYSIQUE

La "violence physique" désigne l'utilisation intentionnelle de la force physique avec le potentiel de causer la mort, des blessures ou des dommages.

Comment elle est mesurée dans les enquêtes : Pour mesurer la violence physique, les enquêteurs posent des questions sur des actes spécifiques, tels que gifler, pousser, bousculer, mordre, tirer les cheveux, donner des coups de pied, jeter des objets, étouffer, brûler et utiliser ou menacer d'utiliser une arme, notamment un pistolet, un couteau ou un autre objet.

PRÉVALENCE

La prévalence de la violence à l'égard des femmes désigne la proportion de femmes ayant subi des violences dans la population des femmes "à risque". Les taux de prévalence sont donc basés sur le comptage de personnes plutôt que sur des événements ou des incidents.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La "violence psychologique" ("violence émotionnelle" et/ou "comportements de contrôle") désigne tout acte ou omission qui porte atteinte à l'estime de soi, à l'identité ou au développement de l'individu. Elle comprend, sans s'y limiter, l'humiliation, la menace de perte de la garde des enfants, l'isolement forcé de la famille ou des amis, la menace de nuire à l'individu ou à une personne qui lui est chère, les cris ou dégradations répétés, l'induction de la peur par des mots ou des gestes intimidants, les comportements de contrôle et la destruction de biens.

VIOLENCE SEXUELLE EXERCÉE PAR DES PARTENAIRES INTIMES

La violence sexuelle désigne tout acte sexuel ou tentative d'obtenir un acte sexuel, ou des commentaires ou actes sexuels non désirés, dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, par quiconque, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte, y compris à la maison et au travail.

Comment elle est mesurée dans les enquêtes : Les femmes sont interrogées sur des actes spécifiques, généralement pour distinguer deux ou trois types de violence sexuelle : (1) celle impliquant des rapports sexuels forcés/coercitifs, y compris les rapports par peur de ce que son partenaire intime pourrait faire si elle refuse ; (2) la violence sexuelle avec contact (par exemple, les attouchements non désirés, mais à l'exclusion des rapports sexuels - cela inclut les actes sexuels qu'une femme doit faire mais qu'elle trouve humiliants ou dégradants) ; et (3) la violence sexuelle sans contact, par exemple, les menaces de violence sexuelle, l'exhibitionnisme, le harcèlement sexuel verbal et l'utilisation de textes et d'images à caractère sexuel sur les téléphones et les médias sociaux électroniques.

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

La violence à l'égard des femmes (VAW) est définie par les Nations unies comme "tout acte de violence fondé sur le genre qui entraîne ou risque d'entraîner pour les femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée".

Il englobe, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- les violences physiques, sexuelles et psychologiques exercées au sein de la famille, notamment les coups, les abus sexuels sur les enfants de sexe féminin au sein du foyer, les violences liées à la dot et le viol conjugal
- les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes
- la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation
- la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la communauté en général, y compris le viol, les abus sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs
- la traite des femmes et la prostitution forcée
- la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle se produise.

VIOLENCE SUBIE AU COURS DE LA VIE D'UNE FEMME

Le taux de prévalence nous indique la proportion de femmes ayant subi un ou plusieurs actes de violence à un moment quelconque de leur vie (le plus souvent depuis l'âge de 15 ans).

Notez que, par définition, cela inclut les femmes qui sont également comptées dans le taux de prévalence sur 12 mois.

VIOLENCE SUBIE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Le taux de prévalence sur 12 mois indique la proportion de femmes qui ont subi un ou plusieurs actes de violence au cours des 12 mois précédents.

Avant-propos

Dr Julitta Onabanjo

Directrice de la division technique

UNFPA

On estime qu'une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques ou sexuelles, ou les deux, le plus souvent de la part de son partenaire intime (OMS, 2021). Avec des indications que la gravité et la fréquence de la violence sexiste ne feront qu'augmenter au milieu des crises humanitaires auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui - notamment la pandémie de COVID-19 et la crise climatique - il est facile de se décourager.

Malgré les défis, il y a toutefois de bonnes raisons d'espérer.

Le travail innovant et courageux d'acteurs tenaces, allant des décideurs politiques aux prestataires de services, peut contribuer à mettre enfin un terme à cette violence et aider les survivantes à accéder au soutien nécessaire. Si nous sommes loin de la ligne d'arrivée, l'engagement mondial pour mettre fin à la violence sexiste est sans précédent.

Ces immenses efforts pour prévenir et répondre à la violence sexiste s'appuient et contribuent à une base de connaissances mondiale de preuves de ce qui fonctionne.

Sans une base de référence sur des indicateurs clés tels que le nombre de femmes victimes de violences dans un pays et les personnes les plus exposées, nous ne pouvons pas dire exactement quels progrès ont été réalisés.

Cependant, à mesure que nous en apprenons davantage sur l'ampleur et la portée de ce problème, nous apprenons également comment notre monde doit changer pour que les droits des femmes - y compris leur droit à une vie de dignité sans violence - soient pleinement respectés. **L'UNFPA s'engage à poursuivre son travail d'élargissement et d'intensification de l'initiative kNOwVAWdata à travers le monde afin de répondre à la demande toujours croissante de données solides.**

Remerciements

L'UNFPA est fier de soutenir cette publication, rédigée par Henrica A.F.M. (Henriette) Jansen, qui contribue à mieux comprendre et à fournir des conseils sur la manière dont les données peuvent être utilisées pour approfondir notre compréhension des expériences des femmes et des filles. En retour, une programmation véritablement fondée sur des preuves peut devenir une réalité.

Nous remercions tout particulièrement Jessica Gardner, Alexandra Robinson, Seema Vyas et Mar Jubero pour leurs précieuses révisions, contributions et suggestions.

Les études sur les pays insulaires du Pacifique utilisées dans cette publication ont représenté un énorme effort collectif de la part des équipes de recherche, des enquêteurs, des décideurs politiques et des activistes dans chacun des pays du Pacifique et n'auraient pas pu être réalisées sans les milliers de femmes qui ont accepté de partager leurs histoires profondément personnelles.

Sans le soutien généreux du ministre australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), de nombreux pays seraient laissés dans l'ignorance des expériences de violence vécues par les femmes. L'engagement inébranlable du DFAT à améliorer la vie des femmes et des filles - dans ce cas, par le biais de kNOwVAWdata - fait la lumière sur cette épidémie de droits humains.

Aperçu de ce guide sur la compréhension et l'utilisation des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes

Ce guide s'adresse aux chercheurs, aux activistes, aux décideurs politiques, aux experts en communication et aux journalistes, qui souhaitent approfondir leur compréhension des données d'enquête sur la violence à l'égard des femmes (VAW) et mieux utiliser ces données pour améliorer les politiques, les programmes et le plaidoyer basés sur les données.

La première partie présente une vue d'ensemble des données sur la VAW : pourquoi nous avons besoin de données de prévalence, pourquoi nous les collectons et pourquoi nous les suivons ; la terminologie de base utilisée pour mesurer la violence ; et une brève explication sur la façon dont elle est mesurée, ce que les données de prévalence peuvent nous apprendre et à quoi elles peuvent servir. Ces concepts sont valables pour les études de prévalence, où qu'elles se déroulent dans le monde.

La deuxième partie guide les lecteurs dans une exploration par étapes de données réelles, en utilisant comme étude de cas les données d'enquêtes quantitatives de 11 pays insulaires du Pacifique qui ont mené des enquêtes de prévalence de la VAW entre 2000 et 2014. Toutes les enquêtes examinées ici ont utilisé la méthodologie développée pour l'étude multipays de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé des femmes et la violence domestique contre les femmes. La manière comparable dont ces études ont été menées, et la façon dont les résultats sont présentés dans les rapports nationaux, offrent une occasion unique d'examiner les schémas de violence dans le mariage - y compris le viol conjugal - dans la région du Pacifique, culturellement diverse.

Les comparaisons montrent systématiquement que, malgré des taux de prévalence de la VAW globalement similaires, les schémas sous-jacents de la violence entre partenaires intimes (VPI) sont étonnamment différents selon les sous-régions. Il s'agit d'un constat important qui n'est pas généralement reconnu ou compris.

Les femmes mélanésiennes sont confrontées à des niveaux élevés de violence sexiste, reflétés par des niveaux élevés de violence sexuelle et de viols conjugaux, qui sont enracinés dans l'inégalité des sexes et le droit des hommes sur les femmes et leur corps. En revanche, les femmes polynésiennes connaissent des niveaux relativement faibles de violence sexuelle dans un contexte de niveaux élevés de violence physique. La violence physique en Polynésie semble dans une large mesure être de nature disciplinaire, c'est-à-dire destinée à éduquer une femme sur "sa place" et "le comportement acceptable". Dans les pays de Micronésie, nous observons des modèles mixtes de violence et de viols conjugaux. Nous avons également constaté que la violence sexuelle amplifie les effets négatifs sur la santé associés à la violence du partenaire. Ce constat est pertinent pour les interventions spécifiques au contexte, d'autant plus que la violence sexuelle est généralement cachée.

Cette analyse par étapes montre l'importance d'approfondir les données pour aller au-delà des moyennes et des indicateurs clés. Si cet exemple met en évidence des différences sous-régionales qui n'avaient pas été remarquées ou comprises auparavant (dans une perspective régionale), cet approfondissement est également essentiel pour la politique au niveau national et infranational, car il révèle des différences dans les schémas et moteurs de la violence, ce qui a des implications importantes pour la prévention et les interventions fondées sur des preuves.

Nous concluons par une réflexion sur les défis que représente le fait d'utiliser uniquement ou principalement des données quantitatives pour comprendre la violence sexuelle au niveau interculturel. Nous soulignons l'importance des études à méthodes mixtes et de la collaboration avec d'autres disciplines qui peuvent approfondir la compréhension, ce qui est crucial pour des interventions efficaces, adaptées au contexte et fondées sur des preuves.



Femme en région rurale de la Turquie / © UNFPA Europe de l'Est et Asie centrale / Yasin Güngör

PARTIE 1.

Contexte

collecte de données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes

1.1. La violence à l'égard des femmes dans le monde et en Asie et dans le Pacifique

Selon la définition du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination qui entrave gravement la capacité des femmes à jouir de leurs droits et libertés sur un pied d'égalité avec les hommes.

Elle découle du statut de subordination des femmes et des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes et les perpétue (Nations Unies, 1980).

Malheureusement, une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de sa vie, le plus souvent aux mains d'un partenaire intime, en particulier son mari (OMS, 2021). Les données des enquêtes menées dans les pays d'Asie et du Pacifique montrent que 15 à 64 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime à un moment donné de leur vie (UNFPA, 2021).

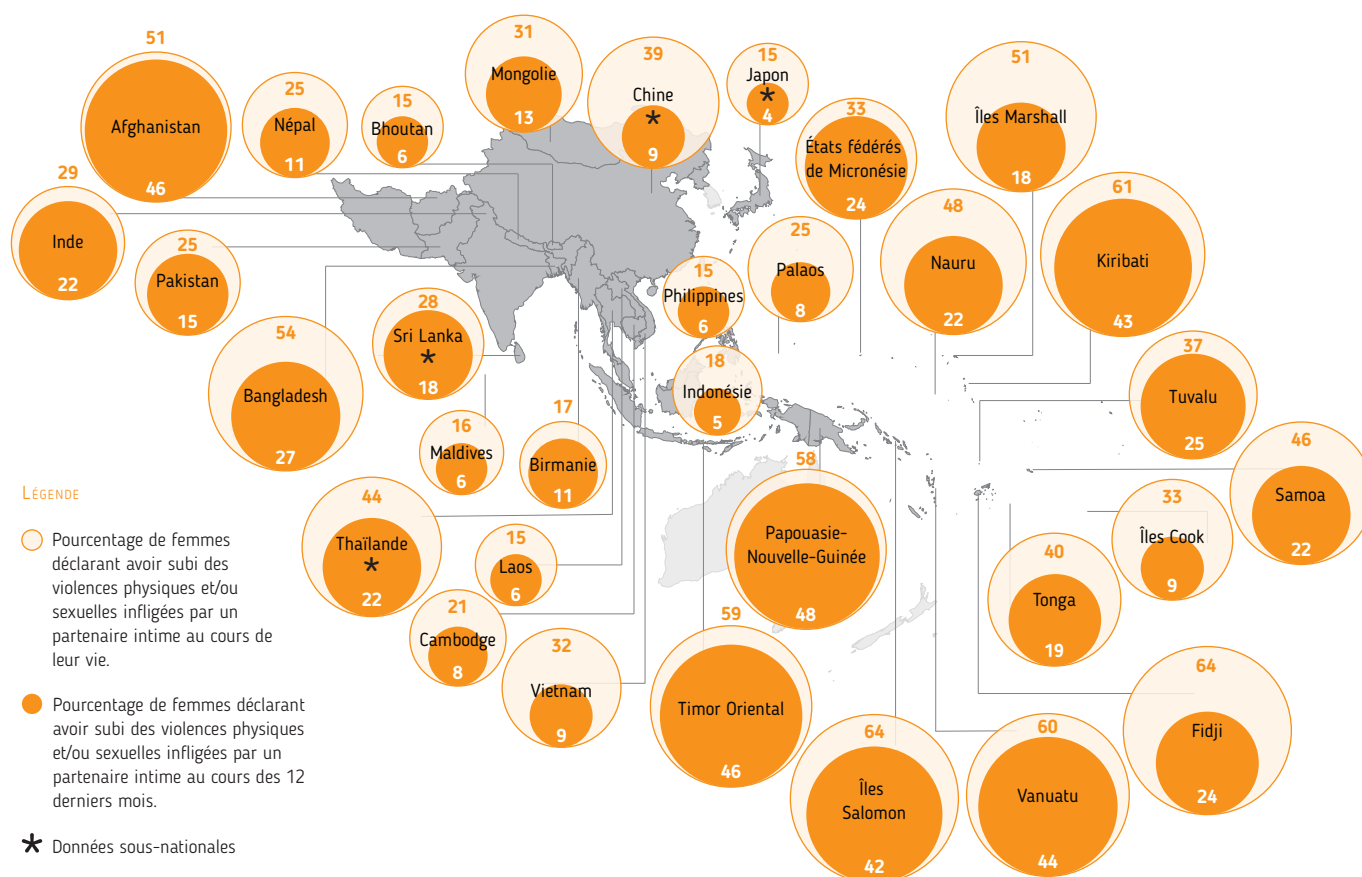
La figure 1 compare la prévalence de la violence physique et/ou sexuelle commise par un partenaire intime² dans les pays d'Asie-Pacifique, illustrant la diversité des expériences des femmes dans les différentes sous-régions, en termes de prévalence et d'étendue. La figure montre que la dynamique de la violence ne peut être appréciée qu'en comparant la différence relative entre la prévalence au cours de la vie des femmes et dans les 12 mois précédant la réalisation des enquêtes de prévalence de la VAW. Cette comparaison indique que les femmes qui vivent avec des partenaires violents dans des pays où le différentiel entre le cercle extérieur (vie

2 Dans l'analyse comparative présentée ici et dans la partie 2, la VPI est principalement utilisée pour la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire intime.

Les femmes subissent d'autres formes de violence dans le cadre de l'ensemble complexe de comportements qui constituent la violence. En particulier, la violence psychologique, y compris la violence émotionnelle, est un type très important de violence qui accompagne souvent la violence physique et/ou sexuelle, ou qui est vécue seule. Bien que nous reconnaissons son impact dévastateur sur la vie des femmes, nous n'avons pas inclus la violence psychologique dans les données comparatives présentées dans ce document en raison de problèmes méthodologiques liés à la mesure de ce type de violence de manière comparable.

entière) et le cercle intérieur (12 mois précédents) est plus important peuvent avoir plus d'options qui leur permettent de subir des violences moins fréquentes ou discontinues tout au long de leur vie.

Figure 1 Femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles infligées par un partenaire intime (2000-2020)



Source: UNFPA, 2020.

Remarque : Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UNFPA quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les impacts de la violence vont au-delà du traumatisme émotionnel et physique des survivants. Elle peut affecter leur santé et leur bien-être à long terme, y compris leur potentiel éducatif et leur capacité de gain sur le marché du travail. En outre, le fardeau est ressenti sur l'ensemble du spectre socio-écologique, de la stabilité financière d'une famille à l'impact économique sur les secteurs de la santé, des services sociaux et de la justice. Elle peut avoir un impact sur la capacité des femmes à s'occuper de leur famille, y compris des enfants, ainsi que sur les capacités d'apprentissage des enfants. Elle augmente également la probabilité de cycles de violence continus, tant au cours du cycle de vie des filles, des adolescentes et des femmes qu'entre les générations. La violence envers les femmes pèse sur l'ensemble de la société.

1.2. La nécessité de disposer de données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes

Lorsque les pays manquent de données sur la proportion de femmes ayant subi des violences, ce fardeau reste silencieux. Des études spécialement conçues pour recueillir des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans différentes cultures, comme la révolutionnaire étude multipays de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes, ont rendu visible et quantifiable un problème pratiquement invisible. L'étude de l'Organisation mondiale de la santé - dont le rapport a été publié en 2005 - a montré que les données sur la VAW pouvaient être collectées auprès de la population, à condition que des techniques appropriées et des mesures éthiques et de sécurité soient mises en place, et que les participantes aux études bénéficient d'un soutien (Garcia-Moreno et al., 2005 ; Garcia-Moreno et al., 2006 ; OMS, 2001).

Désormais, la VAW est reconnue comme une priorité de politique publique mondiale. En 2011, la Commission statistique des Nations unies a adopté neuf indicateurs standard pour mesurer la VAW. Ceci, avec l'adoption ultérieure par les États membres de la cible 5.2 des Objectifs de développement durable - voir ci-dessous - a donné lieu à un appel croissant pour des données fiables et comparables sur la prévalence de la VAW.

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

 **5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Cible 5.2

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Indicateur 5.2.1

Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge.

Indicateur 5.2.2

Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits.

L'Agenda 2030 pour le développement durable a fait du suivi de la VAW une obligation et non un choix³. Disposer de données au niveau national sur la prévalence de la VAW est la première étape pour comprendre comment y mettre fin. De même, sans répondre aux preuves fournies par les données de prévalence de la VAW, les pays ne peuvent pas atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Malgré une prise de conscience croissante de l'omniprésence du problème, ainsi que des causes et des conséquences de la VAW, il existe peu de données de qualité et exploitables sur sa prévalence. Cette lacune est due à l'insuffisance des capacités techniques des pays à mesurer la prévalence de la VAW, ce qui signifie qu'ils comptent sur les experts internationaux, qui ne sont pas assez nombreux pour répondre aux besoins actuels et croissants. Cette lacune est également liée au manque de ressources - tant financières qu'humaines - pour entreprendre des enquêtes de prévalence nationales solides.

Des données éthiques, fiables et comparables sur la prévalence de la VAW sont essentielles pour informer et suivre les efforts de prévention et de réponse efficaces adaptés à chaque pays et à chaque région infranationale qui le compose. Ces données font également partie intégrante d'une approche globale visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.



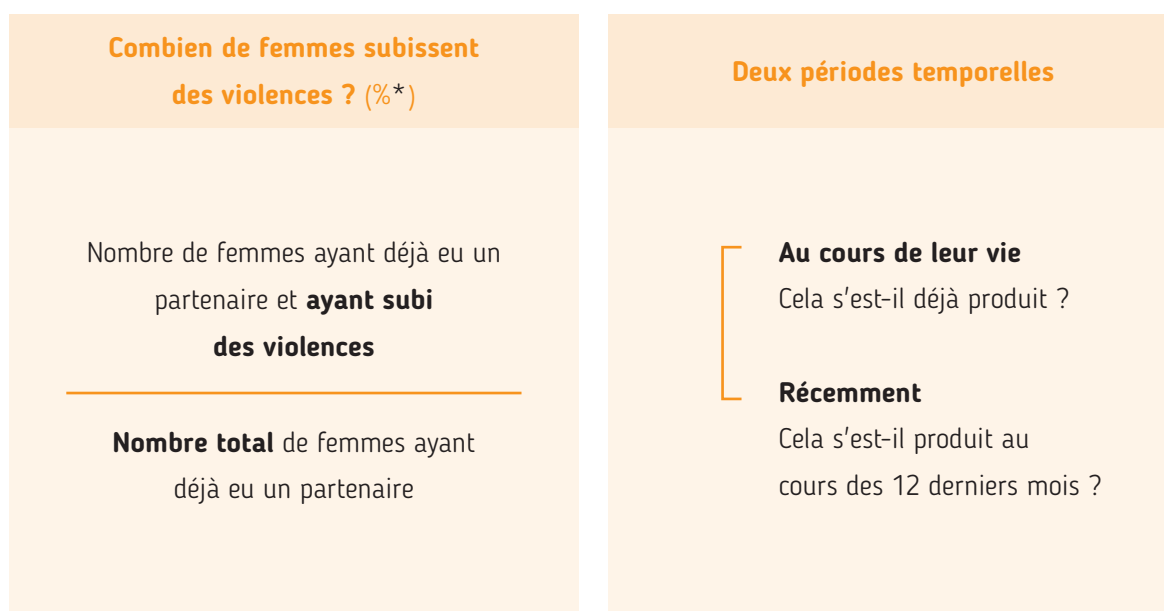
Ouzbékistan © UNFPA Europe de l'Est et Asie Centrale / Kamila Yuldasheva

3 <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals>.

1.3. Pourquoi des données de prévalence basées sur la population ?

La “prévalence” de la VAW fait référence à la proportion de femmes qui ont subi des violences par rapport à la population totale des femmes à risque. Les estimations de la prévalence de la violence entre partenaires intimes (VPI) sont généralement présentées comme le pourcentage de femmes qui ont déjà été dans un partenariat intime et ont subi des violences, parmi toutes les femmes du même groupe d'âge qui ont déjà été dans un partenariat intime, qu'elles aient ou non subi des violences (voir Figure 2).

Figure 2 Comment mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes ?

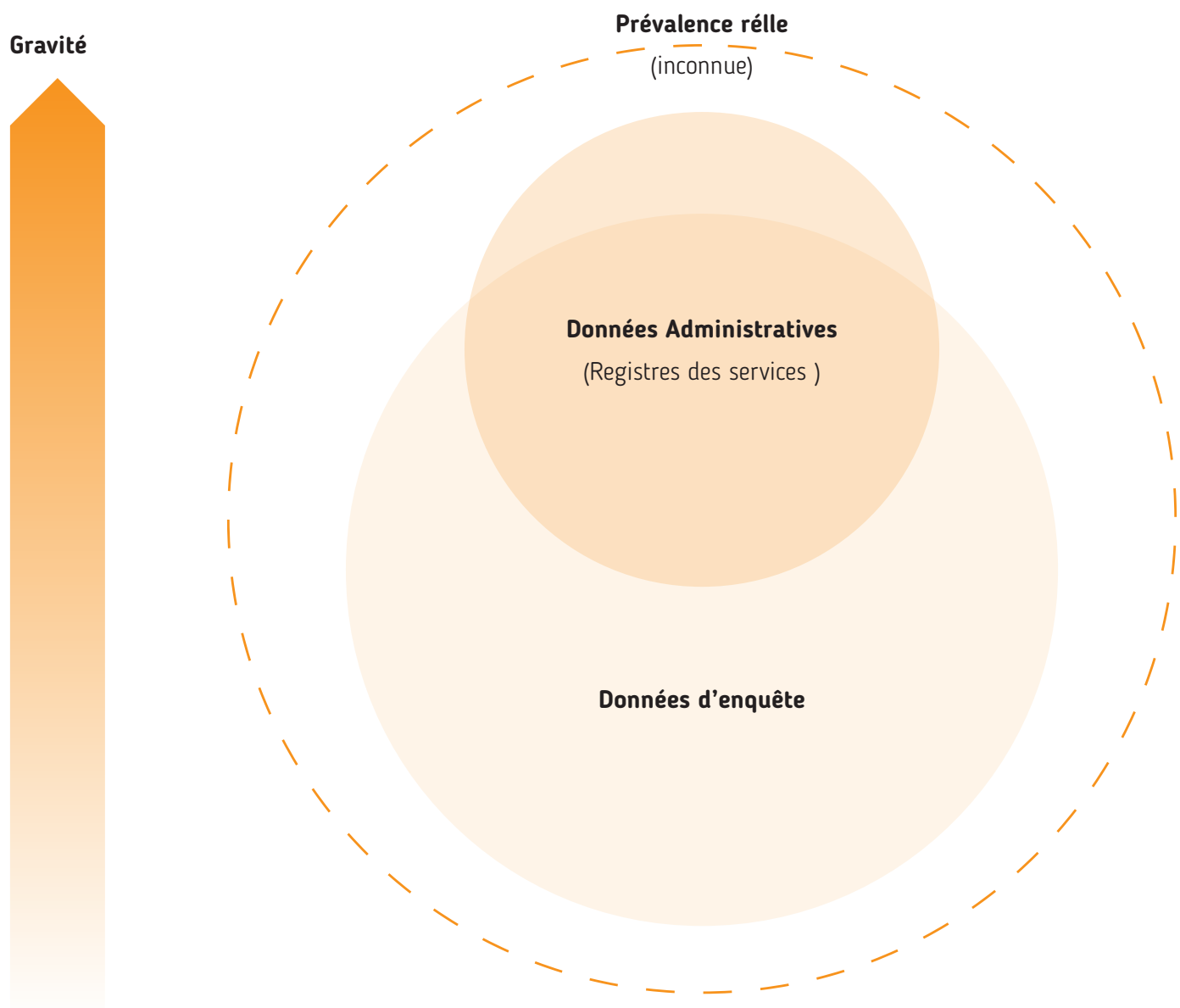


* PROPORTION OU POURCENTAGE DE LA POPULATION CONSIDÉRÉE

Il convient de noter que les informations et les statistiques sur la VAW sont disponibles auprès de diverses sources. Deux des catégories les plus courantes sont les données administratives – telles que les dossiers tenus par les services sanitaires et sociaux, les services d'aide juridique et la police – et les enquêtes sur la population. La seule façon de mesurer la prévalence est de réaliser des enquêtes auprès de la population. Les enquêtes collectent des données par le biais de méthodes rigoureuses, en échantillonnant un sous-ensemble de la population pour savoir ce qui se passe dans l'ensemble de la population.

Il est important de réaliser que les données administratives ne peuvent pas fournir une estimation de la prévalence de la VAW au sein d'une population. Pour de nombreuses raisons – telles que la stigmatisation, la honte, la dépendance économique et émotionnelle, la peur et les barrières sociales ou la disponibilité des services – la plupart des femmes qui subissent des violences ne cherchent pas du tout à obtenir de l'aide ou ne le font que lorsque leur situation devient insupportable. Par conséquent, les données provenant de ces sources administratives – même lorsqu'elles sont correctement collectées, présentées et interprétées – ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. C'est ce qu'illustre la figure 3.

Figure 3 Données administratives ou données d'enquêtes auprès de la population concernant l'expérience de la violence à l'égard des femmes : dans quelle mesure représentent-elles la prévalence au sein d'une population ?



1.4. Mesure des types de violence dans les enquêtes

Les enquêtes sont le seul moyen de collecter des données sur la prévalence de la VAW et donc d'estimer l'ampleur du problème dans la population. Il existe deux approches principales pour collecter des données sur la VAW à l'aide d'enquêtes. La première implique des enquêtes "dédiées" spécialement conçues pour recueillir des informations détaillées sur différents types de VAW. La seconde comprend un ensemble de questions ou un court module sur la VAW ajouté à une enquête à grande échelle conçue pour générer des informations sur des questions plus larges, telles que la pauvreté, la criminalité ou la santé reproductive (Jansen, 2016).

Les femmes participant aux enquêtes ne sont pas interrogées directement sur le viol ou la violence, mais des enquêteurs spécialement formés et sensibilisés leur demandent si leur partenaire a commis des actes comportementaux spécifiques (des exemples d'actes comportementaux les plus couramment utilisés pour mesurer la violence physique et sexuelle sont présentés dans la liste des définitions utilisées dans la mesure de la VAW - au début de cette publication - un exemple d'une telle question dans un questionnaire structuré est présenté dans l'exemple ci-dessous).

Exemple d'une série de questions comportementales visant à mesurer la violence physique exercée par un partenaire, utilisées dans un questionnaire structuré dans le cadre d'une enquête sur la violence à l'égard des femmes

705	Votre partenaire actuel ou un autre partenaire vous a-t-il déjà... a) giflée ou lancé un objet susceptible de vous blesser? b) poussée, bousculée, ou tiré les cheveux? c) frappée avec son poing ou avec un autre objet susceptible de vous blesser? d) donné des coups de pied, traînée ou battue? e) étouffée ou brûlée volontairement? f) menacée ou utilisé une arme à feu, un couteau ou une autre arme contre vous?	(A) (Si OUI, continuer avec B. Si NON, passer au point suivant)		(B) Cela s'est-il produit au cours des 12 derniers mois ? (Si OUI, demander C et D. Si NON, demander D uniquement)		(C) Au cours des 12 derniers mois, diriez-vous que cela s'est produit une fois, quelques fois ou de nombreuses fois ?			(D) Cela s'est-il produit avant les 12 derniers mois ? Si OUI : diriez-vous que cela s'est produit une fois, quelques fois ou de nombreuses fois ?			
		Oui	Non	Oui	Non	Une fois	Quelques fois	De nombreuses fois	Non	Une	Quelques fois	De nombreuses fois
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3
		1	2	1	2	1	2	3	0	1	2	3

Pour chaque acte, on demande aux femmes si elles l'ont déjà vécu à un moment de leur vie et, si oui, si elles ont vécu cet acte spécifique au cours des 12 derniers mois. Lorsqu'une femme a subi au moins un de ces actes, elle est considérée comme ayant subi une VPI, ce qui, dans cette publication, fait référence à la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire. Nous reconnaissons que la violence psychologique peut être une expérience encore plus marquante dans la vie des femmes, mais dans le contexte de cette analyse comparative, elle n'est pas incluse.

Qu'est-ce qui rend les données sur la violence à l'égard des femmes éthiques, fiables et comparables ?

La violence entre partenaires intimes est un phénomène souvent caché et stigmatisé dans les sociétés, sa mesure est donc sensible aux compétences techniques et non techniques des enquêteurs et au contexte de l'entretien (Jansen et al., 2004, Jansen, 2017). Entreprendre une recherche sur la violence contre les femmes (VAW) peut rendre les femmes plus vulnérables si elle n'est pas menée correctement. Par exemple, les personnes interrogées peuvent être retraumatisées ou exposées à davantage de violence en raison de leur participation à une enquête. La protection de la sécurité et de la confidentialité des enquêtés, ainsi que la fourniture d'un soutien en cas de besoin, sont fondamentales pour une collecte de données éthique. Compte tenu des risques encourus, les données et les rapports sur la prévalence de la VAW ne doivent pas rester sur une étagère, mais doivent au contraire être utilisés efficacement pour informer les programmes visant à empêcher les femmes de subir des violences.

La fiabilité signifie que les conclusions de l'étude peuvent être reproduites, c'est-à-dire que la méthodologie de l'étude est capable de produire des résultats cohérents. Cela nécessite l'utilisation d'outils bien conçus, comparables, testés et validés dans différents contextes. Cela implique également des méthodes d'échantillonnage adéquates et appropriées, ainsi qu'une analyse rigoureuse et comparable. Par-dessus tout, la qualité des données dépend d'équipes de recherche qui ont reçu une formation spécialisée sur les méthodes de meilleures pratiques afin de s'assurer que les répondants divulguent des informations sensibles, se sentent valorisés et sont en sécurité.

Compte tenu des risques encourus, il est crucial d'utiliser de manière efficace les données et les rapports sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes pour informer la mise en place de programmes de prévention.

Les pays disposant de données éthiques, fiables et nationales disposent de preuves exploitables pour mettre fin à la VAW et peuvent également comparer leurs taux de VAW à ceux d'autres pays à l'échelle régionale et mondiale. Des données d'enquête fiables et comparables sur la VAW établissent des bases de référence à partir desquelles les pays peuvent suivre les changements dans le temps, y compris leurs progrès vers la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 et des indicateurs 5.2.1 et 5.2.2 de l'ODD sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

1.5. Que peuvent nous apprendre les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes ?

Les enquêtes sur la prévalence de la violence envers les femmes peuvent fournir des informations importantes sur des questions telles que le suivi :

- × Quelle proportion de l'ensemble des femmes a déjà subi des violences ou en a récemment subi
- × Où la violence se produit dans un pays
- × Qui sont les auteurs de la violence
- × Quelles sont les formes de violence subies par les femmes
- × La fréquence à laquelle les femmes subissent des violences
- × Combien de femmes subissent des violences pendant la grossesse
- × L'impact de la violence sur la santé des femmes
- × Comment les enfants sont affectés par la violence contre leur mère
- × la manière dont les femmes réagissent à cette violence, y compris si elles cherchent de l'aide auprès des services.
- × Ce que les femmes savent de leurs droits, ainsi que leurs attitudes face à la violence.
- × Quels sont les facteurs de risque et de protection associés à la violence
- × Si la prévalence de la violence évolue dans le temps
- × Les coûts associés à la violence.

Faire de l'élimination de la VAW une priorité pour les décideurs politiques et les prestataires de services VAW dépend de preuves comme celle-ci.

Pour obtenir un aperçu approprié de ces questions, une analyse complexe est souvent nécessaire, de préférence menée de manière robuste et standardisée.

Après la mise en tableaux, ces données devront être interprétées et comprises. Les études à méthodes mixtes, qui combinent des méthodes qualitatives et quantitatives dans une même étude, sont essentielles pour obtenir une compréhension encore plus approfondie, et renforcent l'interprétation des statistiques d'enquête.

Types de données et méthodes de collecte de données couramment utilisés dans les recherches sur la violence à l'égard des femmes.

DONNÉES QUANTITATIVES

Les données quantitatives sont des données qui peuvent être **comptées ou mesurées en valeurs numériques** (par exemple, combien, combien ou combien de fois). La taille en pieds ou en mètres, l'âge en années et la prévalence de la violence en tant que proportion de femmes ayant subi des violences sont des exemples de données quantitatives.

Dans les études sur la violence envers les femmes, les données quantitatives sont recueillies au moyen de questionnaires structurés utilisés dans les enquêtes. Les résultats sont généralement présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

DONNÉES QUALITATIVES

Les données qualitatives sont des informations qui **ne peuvent être comptées, mesurées ou facilement exprimées par des chiffres**. Les méthodes de recherche qualitative sont utilisées, entre autres, en sociologie, en anthropologie, en sciences politiques, en psychologie et en travail social. Dans la recherche sur la violence à l'égard des femmes, ces données sont généralement recueillies à partir de documents, d'études de cas, d'entretiens approfondis et de groupes de discussion, souvent au moyen d'enregistrements audio et vidéo. Les résultats sont généralement présentés sous forme de descriptions et de conclusions conceptuelles.

ÉTUDE À MÉTHODES MIXTES

Une étude à méthodes mixtes **combine la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives** en une seule étude. Individuellement, ces approches peuvent répondre à des questions différentes, de sorte que leur combinaison permet d'obtenir des résultats plus approfondis.

Le processus d'analyse, d'interprétation et d'utilisation doit se dérouler dans le cadre d'un processus participatif avec les parties prenantes. Les résultats et les données doivent être traduits en informations qui peuvent être communiquées, diffusées et utilisées dans les politiques et les programmes, y compris dans les budgets nationaux et les décisions de financement.



Les études de prévalence [de la violence contre les femmes] menées dans le Pacifique ont conduit à des changements dans la législation. À la suite de ces enquêtes, on a assisté à l'élaboration de lois sur la protection de la famille, qui ont modifié la définition de la violence dans ces pays.

Heather Brown

consultante, programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes, région Pacifique ; participante au cours kNOwVAWdata 2018



Trouver des données sur la violence à l'égard des femmes

Les personnes intéressées par l'étude des données sur la violence à l'égard des femmes (VAW), par la réalisation d'une analyse secondaire ou par l'utilisation de ces données à des fins de recherche ou d'élaboration de politiques, ont souvent besoin de conseils pour savoir par où commencer. Il existe plusieurs options pour accéder aux données et statistiques sur la VAW.

Les rapports qui présentent les méthodes et les résultats d'une étude statistique sur la prévalence de la VAW sont généralement assez détaillés et constituent un bon point de départ pour ceux qui cherchent à comprendre et à utiliser les données. Une recherche en ligne devrait permettre de trouver tous les rapports publiés et les documents associés aux études réalisées pour produire des statistiques officielles. Les dépôts en ligne qui fournissent des collections de ressources pertinentes sont un moyen efficace de localiser des données :

- × La page web kNOwVAWdata de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique⁴ et le Knowledge Hub kNOwVAWdata⁵ ont rassemblé des rapports nationaux d'études à travers l'Asie et le Pacifique, ainsi que des conseils et des outils précieux pour les utilisateurs actuels et futurs des statistiques VAW.
- × La base de données mondiale d'ONU Femmes sur la violence contre les femmes⁶ rassemble des statistiques nationales, ainsi que des lois, des politiques et un large éventail d'informations. La base de données est facilement consultable par pays, région ou type de ressource. Elle contient près de 6 000 ressources au moment de la rédaction du présent document.

Les chercheurs qui souhaitent examiner les données de plus près ont également quelques options. Le dépositaire des données - généralement l'organisme qui a dirigé l'étude et qui détient les données au nom du pays ou de la région - peut permettre aux chercheurs d'accéder aux microdonnées dans des conditions strictes. Ces conditions sont essentielles pour protéger l'anonymat des femmes participant à l'étude et constituent un élément essentiel d'une approche sûre et éthique. En général, un chercheur doit demander l'accès aux données, en fournissant ses références et en expliquant la raison de sa demande. Par exemple, le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, qui comporte un module sur la VAW que de nombreux

4 <https://asiapacific.unfpa.org/en/knownvawdata>

5 <https://knownvawdata.com/knowledge-hub/>

6 <https://evaw-global-database.unwomen.org/en/search>

pays utilisent pour générer des données de prévalence, fournit une série de ressources pour soutenir des recherches plus détaillées.⁷

Les bases de données régionales et mondiales rassemblent et présentent des données, fournissant souvent des visualisations utiles des taux et des tendances qui facilitent la comparaison au sein des pays et entre eux. Voici quelques ressources précieuses :

- × Base de données mondiale de l'OMS sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes⁸
- × Tableau de bord géospatial de l'UNFPA sur la violence à l'égard des partenaires intimes⁹

Les personnes qui s'initient aux données et aux statistiques sur la violence envers les femmes, ou qui souhaitent améliorer leurs compétences, peuvent bénéficier d'une série de guides et de formations. Les ressources de kNOwVAWdata¹⁰ expliquent la terminologie clé, les méthodes d'enquête, les sources de données, les indicateurs et plus encore. L'initiative a mis au point un cours complet¹¹ en partenariat avec l'Université de Melbourne, qui est proposé chaque année et a été développé dans des formats en ligne et en face à face. Les supports de cours¹² peuvent être fournis sur demande pour être adaptés et utilisés dans d'autres contextes.

Pour ceux qui souhaitent comprendre, accéder et utiliser les données administratives (rapportées) sur la VAW - quelque chose de très différent des statistiques sur la prévalence - ONU Femmes a publié un guide technique mondial utile¹³ sur ce sujet.

7 <https://dhsprogram.com/data/>

8 <https://srhr.org/vaw-data/>

9 <https://www.unfpa.org/geospatial-dashboard-intimate-partner-violence>

10 <https://knowvawdata.com/resources/>

11 <https://knowvawdata.com/course/>

12 <https://asiapacific.unfpa.org/en/resources/use-and-adaptation-knowvawdata-course-curriculum-facilitator-guidebook>

13 <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/05/global-technical-guidance-for-collection-and-use-of-administrative-data-on-violence-against-women>

1.6. Utiliser les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes pour agir

Les données de l'enquête de prévalence doivent être collectées avec les femmes au centre et doivent apporter une valeur ajoutée. Il est essentiel que les résultats soient exploitables. Une partie de la recherche éthique sur la violence fondée sur le genre consiste à respecter l'obligation de veiller à ce que les résultats soient compris et utilisés efficacement.



Les chercheurs et les donateurs ont l'obligation éthique de contribuer à ce que leurs résultats soient correctement interprétés et utilisés pour faire progresser l'élaboration des politiques et des interventions.

OMS, 2001

Ces résultats peuvent avoir de nombreux objectifs : éduquer, plaider, motiver l'adoption de nouvelles lois et politiques ou leur modification, cibler les programmes et soutenir la poursuite des recherches.

L'étude de cas, qui suit dans la partie 2 de ce guide, sert d'exemple de la manière dont les données de prévalence peuvent être réanalysées et examinées pour une meilleure compréhension de certaines formes de violence basée sur le genre afin de mieux informer les politiques spécifiques au contexte et à la culture.

Les exemples réels suivants d'utilisation des statistiques sur la violence envers les femmes sont une source d'inspiration supplémentaire sur les différentes manières d'utiliser les données pour l'action.

Objectif 1. Éduquer et sensibiliser

Les données de prévalence fournissent des preuves qui sont utilisées pour éduquer et sensibiliser à la violence sexiste. Les données font apparaître la nécessité de programmes de formation et sont utilisées pendant la formation comme un outil éducatif.

Par exemple, des données désagrégées et détaillées révèlent que les femmes victimes de violence ne parlent souvent à personne de leur expérience de la violence, et que seule une petite proportion des cas est signalée aux autorités. De nombreuses enquêtes fournissent également des statistiques sur les raisons pour lesquelles les survivants demandent ou non de l'aide, s'ils ont reçu de l'aide et dans quelle mesure ils sont satisfaits du soutien reçu. Ces résultats sont utiles pour cibler l'éducation là où elle est nécessaire, par exemple pour former les officiers de police et autres travailleurs de première ligne.

Depuis des décennies, le Fiji Women's Crisis Centre forme les policiers à être sensibles à la violence sexiste et à y répondre efficacement. Les données jouent un rôle dans la compréhension des types de violence, du nombre de femmes et de filles victimes de violence et de la raison pour laquelle la plupart des expériences ne sont jamais signalées. Cela aide les policiers à comprendre la dynamique de la violence familiale et leur rôle dans son élimination.



Le Centre de crise et les forces de police ne datent pas d'hier. La première fois que j'ai fait une formation pour la police, c'était pour les recrues de Nasova en 1986... la police est un acteur majeur dans ce travail pour mettre fin à la violence contre les femmes.

Shamima Ali

coordinatrice du Centre de crise des femmes de Fidji ¹⁴

¹⁴ Fiji News. 3 November 2020. 36 officers undergo five-day training with FWCC.
<https://www.fijitimes.com/36-officers-undergo-five-day-training-with-fwcc/>

Objectif 2 Plaider en faveur du changement

Les organisations de la société civile, en particulier celles qui fournissent un soutien et des services aux survivants de la VAW, ont généralement une bonne compréhension de la violence sexiste et de ses impacts sur les individus, les familles et la société. Dans les études de prévalence menées de manière éthique, ces organisations jouent un rôle important. Dans des pays comme les Fidji et les Îles Marshall, elles ont même dirigé l'enquête. Jouer un tel rôle peut être idéal car les organisations de la société civile sont au centre du plaidoyer pour le changement et sont bien placées pour utiliser les statistiques pour faire valoir leurs arguments.

Dans un entretien avec la Banque mondiale, Kathryn Relang, ancienne directrice exécutive de Women United Together Marshall Islands (WUTMI) - l'organisation qui a entrepris l'étude de prévalence nationale dans les Îles Marshall en 2014 - a parlé de l'étude et de son utilisation pour le plaidoyer et la sensibilisation :



...nous avons travaillé très dur pour faire passer une loi sur la prévention et la protection contre la violence domestique pendant que je travaillais avec la WUTMI. Nous avons également entrepris une étude nationale sur la violence à l'égard des femmes et, parallèlement à l'adoption de la législation, cela a été un accomplissement majeur. Au moment où nous faisons campagne pour que la loi change, une femme a été brutalement assassinée par son mari. C'était déchirant et je pense que cela a touché beaucoup de gens, en particulier les membres du Parlement, ce qui a permis l'adoption de la loi. Mais, bien sûr, il a fallu aussi beaucoup d'éducation et de sensibilisation. Beaucoup de gens appelaient la législation "la loi de WUTMI" parce que nous menions la campagne en première ligne.¹⁵

Kathryn Relang

ancienne directrice exécutive de Women United Together Marshall Islands (WUTMI)

15 <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/03/08/kathryn-relang>



Bangladesh © UNFPA Asie et Pacifique / Ferdous Alka

Objectif 3 Politiques et programmes

En 2018, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a apporté des changements radicaux à la législation sur la violence familiale. Cela comprenait une nouvelle loi sur la protection des victimes de violence domestique, une législation qui donne à tout employé touché par la violence domestique le droit d'obtenir un congé payé pour violence domestique ou de demander des arrangements de travail flexibles à court terme en raison de leur expérience de la violence.

Cette loi fait partie d'un ensemble de mesures politiques prises en Nouvelle-Zélande pour lutter contre les taux élevés de violence domestique. Les statistiques ont été au cœur de cette action. Les documents du Cabinet et les discussions autour de la formulation des lois ont été alimentés par des statistiques sur les taux de violence familiale et sa nature sexiste. Une publication qui explique les changements et les raisons de ceux-ci commence par des "statistiques clés", notamment le fait que la Nouvelle-Zélande a le taux de VPI le plus élevé du monde développé.¹⁶

16 New Zealand Ministry for Justice: A new Family Violence Act. <https://www.justice.govt.nz/justice-sector-policy/key-initiatives/addressing-family-violence-and-sexual-violence/a-new-family-violence-act/>
Safer Sooner: Strengthening New Zealand's Family Violence Laws.
<https://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/safer-sooner-report.pdf>



Communauté Embera, Colombie © Amérique Latine et Caraïbes / Daniel Baldotto

Objectif 4. Rendre compte des engagements

Les Îles Cook ont fait usage de leur enquête nationale sur la VAW dans leur dernier rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2017. Respectant ses obligations de rendre compte de son engagement envers les droits de l'homme Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le rapport du gouvernement mentionne le rôle important que l'enquête sur la prévalence de la VAW a joué et cite certaines de ses conclusions. Le rapport souligne également les mesures prises pour lutter contre les taux élevés de violence, notamment les modifications législatives visant à garantir que la définition de la violence sexuelle inclut le viol conjugal.^{17 18}

17 <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reporting.htm>

18 United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women. 2017. Cook Islands CEDAW/C/COK/2-3. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolNo=CEDAW/C/COK/2-3&Lang=en



Objectif 5. Recherche et analyse complémentaire

Les données de prévalence sont utilisées pour alimenter d'autres recherches. Cela peut se faire par le biais d'une analyse secondaire des données, comme l'étude de cas sur le viol conjugal dans le Pacifique (partie 2 de ce guide), en combinant les données avec d'autres sources de données quantitatives et qualitatives, ou en identifiant les lacunes dans les connaissances qui motivent de nouvelles recherches.

À titre d'exemple, l'étude sur la santé et la sécurité des familles samoanes a été utilisée par des centaines de chercheurs depuis sa première réalisation en 2000 et sa publication en 2006. Elle a été utilisée dans le cadre d'études sur les dynamiques de genre au Samoa, de recherches sur les systèmes juridiques et judiciaires nationaux et pour examiner les attitudes envers la violence. Des recherches ont été menées sur les mesures elles-mêmes et les besoins en données pour l'avenir¹⁹

Les enquêtes de prévalence fournissent des données à un moment donné et restent pertinentes malgré le temps qui passe. Elles constituent une source perpétuelle d'informations sur un sujet qui est au cœur du développement durable. Cela souligne l'importance d'une interprétation correcte, d'une large diffusion et d'une communication efficace, afin que les résultats de l'enquête restent accessibles.

19 <https://scholar.google.com/scholar?hl=en&q=samoa+étude+santé+et+sécurité+de+la+famille>



PARTIE 2.

Étude de cas

modèles de violence à l'égard des femmes dans le Pacifique et implications pour une politique adaptée au contexte

La deuxième partie de ce guide sur la collecte et l'utilisation des données VAW présente une étude de cas illustrant la valeur d'une analyse plus approfondie des données de prévalence nationales et régionales au-delà des indicateurs composites utilisés pour les ODD. En utilisant des données provenant d'études de prévalence de la violence à l'égard des femmes dans le Pacifique, nous démontrerons qu'il est essentiel de comprendre ce que la prévalence peut et ne peut pas nous dire ; que pour une compréhension plus profonde, il est essentiel d'analyser plus en profondeur les composantes qui composent la prévalence globale, tout en utilisant également, dans la mesure du possible, des données (qualitatives) pertinentes supplémentaires provenant d'autres sources. L'intérêt d'une telle analyse approfondie est qu'elle fournira une description plus nuancée et spécifique au contexte du problème et de ses moteurs, ce qui rend les données de prévalence beaucoup plus utiles pour le développement de politiques et d'interventions de prévention et de réponse pertinentes et spécifiques à la culture et au contexte.

Bref historique de la mesure et de la compréhension de la violence contre les femmes dans le Pacifique

- × Des études ont été réalisées dans le Pacifique au cours des 20 dernières années, utilisant la même méthodologie et de bonne qualité ; cela permet de faire des comparaisons entre les pays.
- × En 2012, en comparant les données pour Samoa, les îles Salomon, Kiribati Tonga, Vanuatu et Fidji, nous avons observé pour la première fois des différences régionales dans les schémas. Ces schémas remarquables ont été présentés à la Commission de la condition de la femme à New York en 2013.
- × En 2014, cinq autres rapports d'études nationales ont été publiés, ce qui a fait du Pacifique la seule région du monde où le plus grand nombre d'enquêtes ont été réalisées avec presque la même méthode.
- × Depuis 2015, avec l'adoption des ODD, la mesure et le suivi de la violence entre partenaires intimes et de la violence sexuelle (dans le cadre de l'objectif 5) figurent en bonne place dans l'agenda public, et en 2016-2017, une proposition a été lancée pour une analyse comparable complète de toutes les données d'enquête disponibles dans les îles du Pacifique, impliquant des partenaires locaux.
- × A peu près au même moment, l'occasion s'est présentée de contribuer à un chapitre de livre pour le deuxième volume sur le viol conjugal par les éditeurs M. Gabriela Torres et Kersti Yllö pour lequel l'auteur a effectué une analyse secondaire en utilisant des rapports existants²⁰. Ce chapitre de livre sur la violence sexuelle dans le mariage dans le Pacifique²¹ a été écrit dans le contexte de l'initiative kNOwVAWdata, phase 1.
- × La partie 2 de la présente publication est adaptée du chapitre du livre mentionné précédemment en tant qu'étude de cas sur l'interprétation et l'utilisation des données, dans le but de rendre le contenu du chapitre du livre plus accessible aux praticiens de la violence basée sur le genre, aux décideurs politiques, aux prestataires de services, aux organisations gouvernementales et de la société civile.

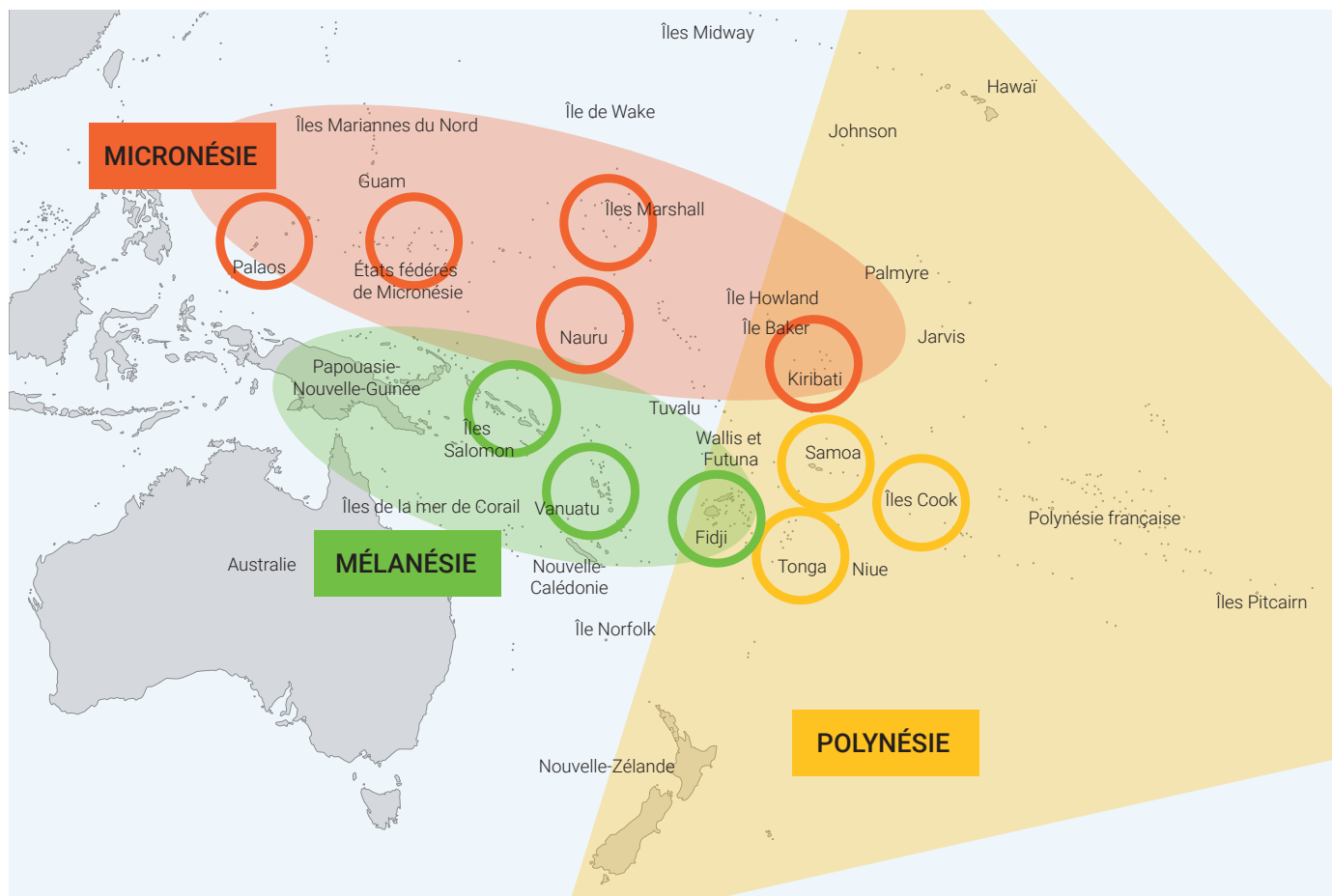
20 Avec l'analyse secondaire, les données publiées sont utilisées et les microdonnées originales ne sont pas réanalysées. Par conséquent, il n'a pas été possible de corriger certaines différences entre les études plus anciennes et plus récentes, comme les tranches d'âge des répondants, et il n'y a pas eu beaucoup d'occasions d'impliquer les chercheurs locaux dans l'analyse des données pour comprendre leurs interprétations des résultats.

21 Jansen, Henrica A.F.M. 2020. "Prevalence and patterns of sexual violence in marriage in the Pacific Region. Quantitative data in cross-cultural comparisons." In *Sexual Violence in Intimacy. Implications for Research and Policy in Global Health*, edited by M. Gabriela Torres, and Kersti Yllö. 173- 199. London and New York: Routledge; Taylor & Francis Group.

2.1. Contexte géographique du Pacifique

La région du Pacifique est l'une des régions les plus étendues de la planète, avec une énorme variation de la diversité raciale, ethnique et linguistique. Les pays insulaires du Pacifique peuvent être caractérisés par leur petite taille, leur éloignement, leur statut de pays en développement et un pluralisme judiciaire dans lequel le droit coutumier et traditionnel coexiste avec les systèmes juridiques formels. La Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie sont trois sous-régions distinctes de la région Pacifique, et font également partie de l'Océanie. Ces sous-régions ont été divisées sur la base de leurs similitudes historiques, géographiques et culturelles (la figure 4 indique les trois régions et, au sein de celles-ci, les pays insulaires inclus dans cette analyse).

Figure 4 Sous-régions des îles du Pacifique (indiquées par des plages de couleur) et pays inclus dans cette analyse (indiqués par des cercles).



Remarque : Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UNFPA quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

2.2. Comment avons-nous exploré les données sur la violence et le viol conjugal dans le Pacifique ?

Pour cette analyse, nous utilisons les informations des rapports des 11 pays insulaires du Pacifique qui ont mené des enquêtes sur la prévalence de la VAW entre 2000 et 2014 ; ces enquêtes ont utilisé la méthodologie développée pour l'étude multipays de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé des femmes et la violence domestique contre les femmes.

Contexte et méthodologie

- ✘ Dans les enquêtes, la violence exercée par un partenaire intime est mesurée en interrogeant les femmes au sujet d'actes comportementaux correspondant à de la violence physique, sexuelle et émotionnelle.
- ✘ Le viol conjugal est rarement considéré comme un phénomène à part entière.
- ✘ La compréhension de la signification culturelle du viol conjugal par les chercheurs et par les personnes qui en font l'expérience est complexe : il est souvent considéré comme "n'étant pas vraiment un viol".
- ✘ La région du Pacifique est l'une des premières régions au monde à disposer d'une couverture élevée d'enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, toutes menées selon la même méthodologie (étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes).



- ✘ **Nous avons étudié les tendances pour 11 pays individuels et les trois sous-régions du Pacifique en analysant les données quantitatives des enquêtes sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes (VAW) entre 2000 et 2014.**

Les 11 pays se trouvent en Mélanésie - Fidji, les îles Salomon et Vanuatu ; en Micronésie - Kiribati, la République des îles Marshall (RMI) , les États fédérés de Micronésie (FSM), Nauru et Palaos ; et en Polynésie - les îles Cook, Samoa et Tonga. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur l'année de l'étude, l'agence de mise en œuvre et l'agence de soutien.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les indicateurs sur la violence à l'égard des partenaires intimes et la violence sexuelle (y compris les indicateurs de violence sexiste dans le cadre de l'objectif 5 des ODD) sont suivis à l'aide de données provenant d'enquêtes dans lesquelles nous mesurons différents types de violence et les combinons dans des taux de prévalence globaux composites.

Ces enquêtes produisent également des données sur la violence des partenaires sexuels ou le viol conjugal, qui n'est pas généralement considéré comme un phénomène à part entière. Pour notre analyse comparative, nous avons décidé d'accorder une attention particulière au viol conjugal.

Le concept de "viol conjugal" est complexe et varie en fonction du contexte culturel et du temps. Dans de nombreux contextes et lieux, le viol conjugal n'est pas légalement reconnu et le mariage est encore souvent considéré comme un consentement permanent et [irrévocable] : une fois le mariage contracté, toute interaction sexuelle qui se produit dans le cadre de cette relation est automatiquement consensuelle.

La plupart des études des îles du Pacifique ont utilisé des méthodes mixtes et certains témoignages qualitatifs ont été inclus dans cette publication pour renforcer, illustrer ou aider à interpréter les données quantitatives (voir l'encadré de la section 1.6).

Nous allons examiner les données quantitatives à l'aide de graphiques (figures). Dans chaque figure, les données sont affichées par ordre alphabétique du nom du pays, regroupées en sous-régions : Mélanésie, Micronésie et Polynésie, les pays étant toujours dans le même ordre. Toutes les figures n'incluent pas tous les pays car tous les rapports ne contiennent pas le même niveau de détail ou d'analyse.

2.3. Prévalence et caractéristiques de la violence subie par les femmes, par leurs partenaires et par d'autres personnes

Violence physique et/ou sexuelle globale de la part des partenaires et des autres, combinée

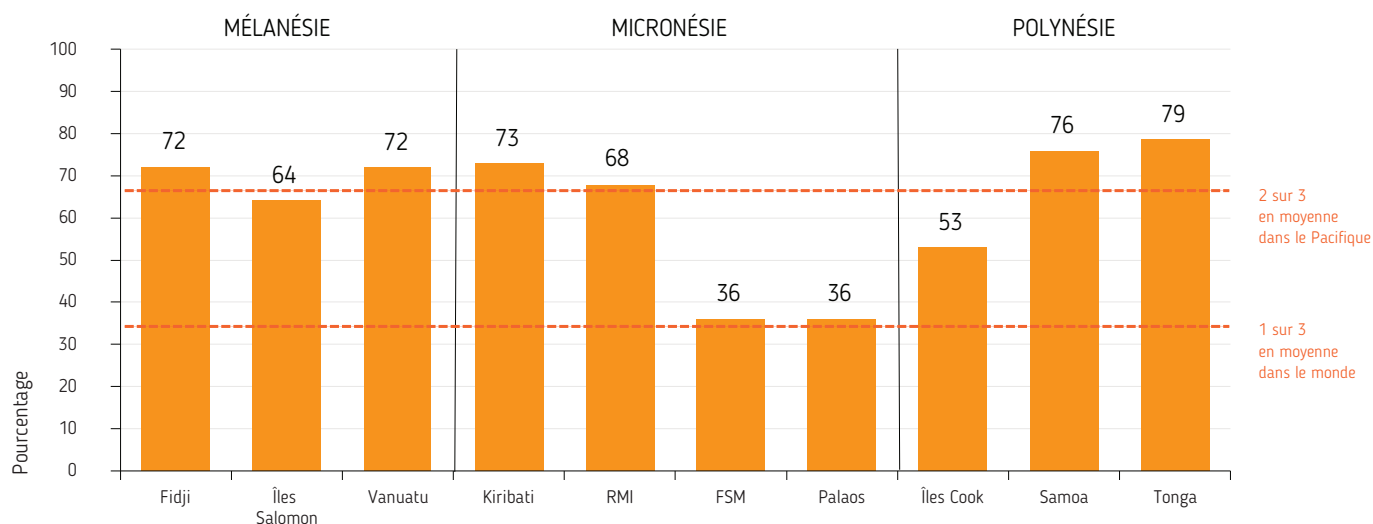
Les rapports et les documents (par exemple d'Amnesty International, des donateurs et autres) mentionnent souvent les niveaux alarmants de la VAW ou de la violence basée sur le genre dans le Pacifique. Si beaucoup de ces rapports font référence à la VPI au cours de la vie, c'est-à-dire aux taux de prévalence de la violence physique et/ou sexuelle exercée par un partenaire en particulier, les taux combinent parfois la violence exercée par des partenaires et des non-partenaires. Nous expliquerons comment cela simplifie à l'extrême les nuances complexes des schémas de violence.



La figure 5 montre que les taux de prévalence au cours de la vie de la violence physique et/ou sexuelle exercée par un partenaire et/ou un non-partenaire pour les femmes de tous les pays du Pacifique sont supérieurs à la moyenne mondiale d'une femme sur trois subissant des violences. En effet, 36 à 79 % des femmes ont subi de telles violences au cours de leur vie. Dans la plupart des pays, deux femmes sur trois ont déclaré avoir subi des violences, comme le montre le fait que dans sept pays sur dix, au moins 64 % des femmes

ont déclaré avoir subi de telles violences au cours de leur vie. Les taux de prévalence les plus bas sont enregistrés aux Palaos et dans les États fédérés de Micronésie, où 36 % des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire et/ou d'un non-partenaire au cours de leur vie.²²

Figure 5 Proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles par un partenaire au cours de leur vie et/ou par un non-partenaire depuis l'âge de 15 ans.



* 15 - 49: Fidji, Kiribati, Tonga, Samoa, Îles Salomon, Vanuatu

** 15 - 64: Îles Cook, FSM, Palaos, RMI

Si ce tableau général montre que les femmes de toutes les sous-régions du Pacifique connaissent des taux de prévalence de la violence physique et/ou sexuelle plus élevés que la moyenne au cours de leur vie, le fait de présenter les données de cette manière - en combinant la violence exercée par le partenaire et la violence non exercée par le partenaire - donne la **fausse impression que les expériences des femmes dans ces régions sont plutôt similaires.**

Nous explorerons ci-dessous, étape par étape, certains des modèles pour les sous-types de violence et les auteurs, en montrant à quel point les sous-régions sont diverses.

²² Il convient de souligner que, dans ces enquêtes, la violence physique et sexuelle exercée par d'autres personnes que le partenaire est mesurée en posant des questions sur les actes violents subis depuis l'âge de 15 ans (et non au cours de la vie). leur vie entière). Cela permet d'éviter l'amalgame avec d'autres types de violence subie dans l'enfance, notamment chez les enfants qui se battent. Pour la comparabilité avec la VPI, cela assure également un bien meilleur alignement avec la période de référence que nous examinons pour la VPI : la plupart des femmes n'ont pas connu de leur partenaire intime avant l'âge de 15 ans.

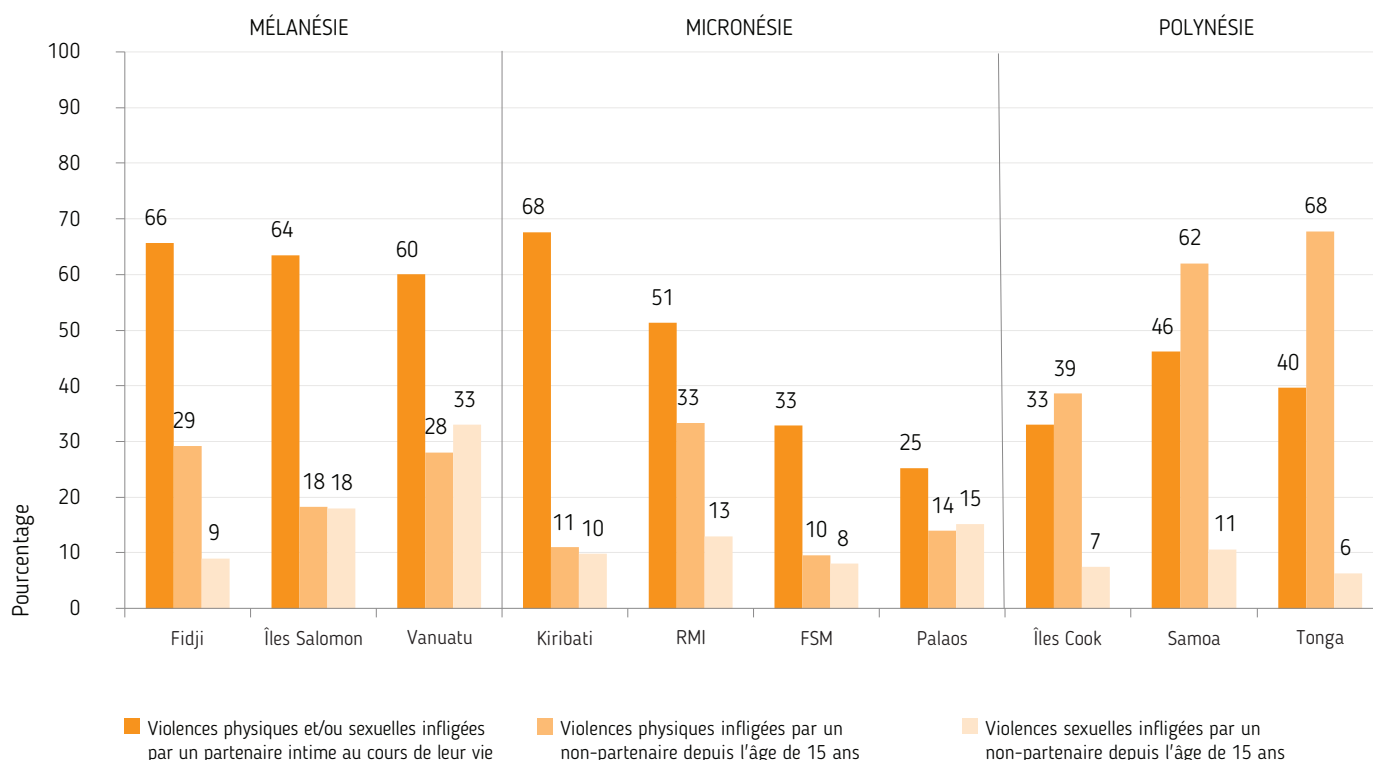
Comparaison de la violence entre partenaires et non-partenaires

Nous présentons les mêmes données, mais maintenant ventilées par auteurs : partenaires et non-partenaires.

La comparaison des taux de prévalence sur la vie entière de la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire avec celle exercée par les non-partenaires montre des différences frappantes entre les pays. Nous observons également des regroupements de certains modèles au sein des sous-régions. La figure 6 illustre ces différences et ces tendances.

La comparaison des niveaux de VPI (figure 6) montre des variations beaucoup plus importantes que pour la violence conjugale et non conjugale combinée (figure 5). Dans les trois pays mélanésiens, au moins 60 % des femmes font état de VPI, tandis que dans les pays polynésiens, la prévalence de la VPI est de 33 à 46 %. La région micronésienne présente à la fois la prévalence de la VPI la plus faible de toutes les îles du Pacifique (Palaos, 25 %) et la plus élevée (Kiribati, 68 %).

Figure 6 Comparaison de la prévalence de différentes formes de violence à l'égard des femmes, infligées par un partenaire ou un non-partenaire.



Cette ventilation par type de violence et par auteur montre qu'il n'y a pas de corrélation entre la violence exercée par les partenaires et celle exercée par les non-partenaires, et fait allusion à des schémas plutôt distincts et cohérents pour chacune des sous-régions : les femmes mélanésiennes connaissent des taux de prévalence extrêmement élevés de VPI et des taux de prévalence relativement élevés de violence physique

et sexuelle par des non-partenaires. En Micronésie, les taux de prévalence de la VPI varient mais sont toujours plus élevés que toute forme de violence exercée par des non-partenaires, qui en moyenne n'est pas aussi élevée qu'en Mélanésie. En d'autres termes, les femmes mélanésiennes et micronésiennes sont plus exposées à la violence de leur partenaire que de toute autre personne. En revanche, les femmes des pays polynésiens sont étonnamment plus susceptibles d'avoir subi des violences physiques de la part de non-partenaires – souvent des parents, des proches et des enseignants – que la VPI. Cette dernière tendance a rarement été observée ailleurs dans le monde. Les taux de violence sexuelle par des non-partenaires sont systématiquement plus faibles en Polynésie que dans le reste du Pacifique.

Cette première comparaison semble suggérer que la VAW en Mélanésie – notamment en raison des niveaux élevés de violence sexuelle – pourrait être particulièrement ancrée dans l'inégalité entre les sexes. En d'autres termes, les hommes ont le sentiment d'avoir droit aux femmes parce qu'ils les possèdent, ou "pour le plaisir" ou pour montrer aux femmes qui est le patron – des exemples typiques de formes néfastes d'expression de la virilité. En revanche, relativement peu de femmes en Polynésie subissent des violences sexuelles de la part de non-partenaires, alors que beaucoup subissent des violences physiques de la part de non-partenaires qui pourraient être de nature plus disciplinaire, dans le but d'"éduquer" sur les comportements acceptables ou de corriger ou punir la désobéissance. Pour des interventions efficaces adaptées au contexte, il est extrêmement important d'explorer et de comprendre ces différences de manière plus approfondie.

L'étape suivante consistera à décomposer la VPI en ses composantes de violence physique et sexuelle.



2.4. Le viol conjugal en tant que composante de la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire intime

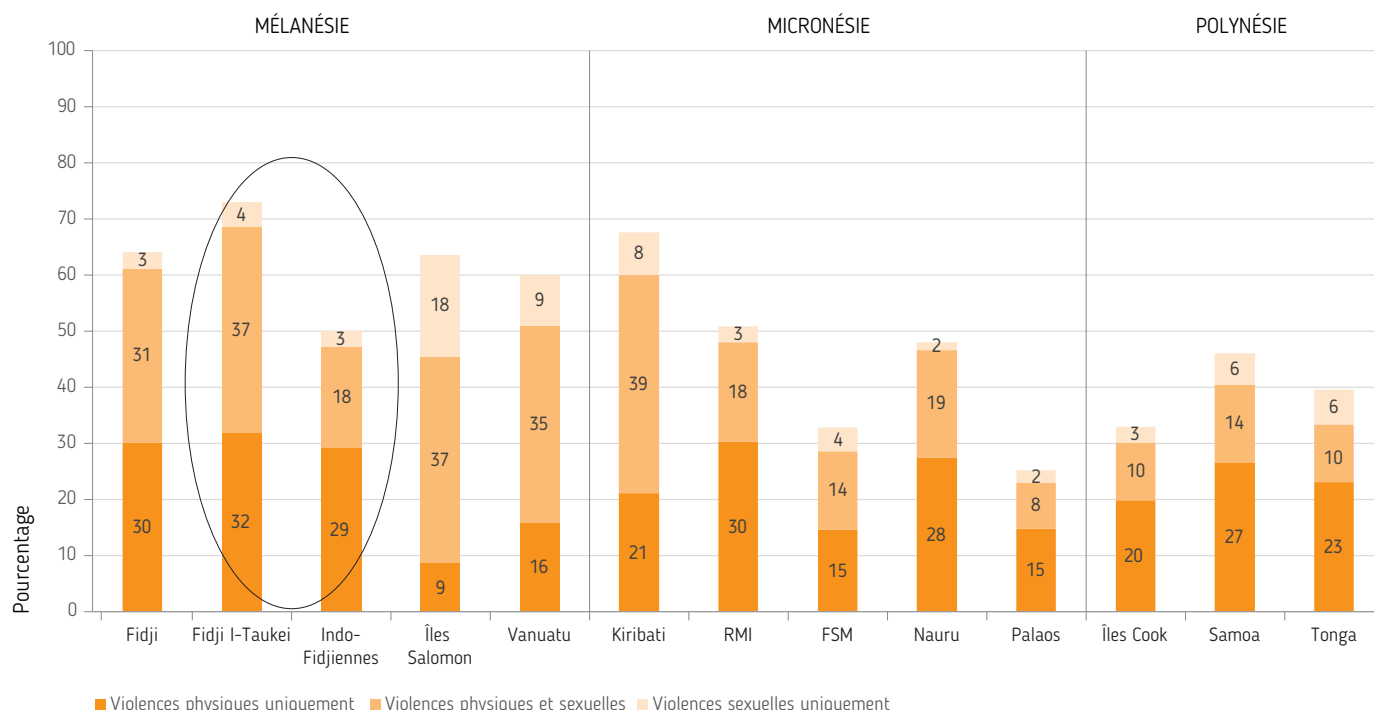
Pour comprendre la proportion de femmes qui subissent un viol conjugal en tant que composante de la VPI, nous présentons les taux de prévalence de la VPI au cours de la vie, ventilés en fonction de l'expérience de la violence sexuelle uniquement, de la violence physique uniquement et des deux types de violence (figure 7). La proportion de la prévalence totale de la violence du partenaire qui inclut la violence sexuelle est constituée de la proportion des femmes ayant subi uniquement des violences sexuelles et de celles ayant subi des violences physiques et sexuelles combinées.

En Polynésie et en Micronésie, à l'exception de Kiribati et des États fédérés de Micronésie, moins de la moitié des femmes ayant subi des VPI au cours de leur vie ont subi des violences sexuelles. En Mélanésie, cependant, la plupart des femmes qui ont subi des VPI au cours de leur vie ont été soumises à des violences sexuelles, le plus souvent en combinaison avec des violences physiques. Bien qu'il soit plutôt rare que les femmes subissent uniquement des violences sexuelles sans subir également des violences physiques, Vanuatu et les îles Salomon - toutes deux en Mélanésie - ont la plus forte proportion de femmes qui subissent uniquement des violences sexuelles, dans le Pacifique. Ces tendances reflètent ce que nous avons vu précédemment pour la violence sexuelle et physique par des non-partenaires : pour les femmes mélanésiennes, une grande partie de la violence exercée par le partenaire est sexuelle, tandis que pour les femmes polynésiennes, la violence sexuelle est une composante beaucoup plus faible de la VPI, qui est principalement physique. Les pays



micronésiens présentent un mélange de schémas, les femmes de Kiribati se distinguant car leur expérience ressemble beaucoup à celle des femmes mélanésiennes.

Figure 7 Proportion de femmes ayant subi au cours de leur vie des violences physiques uniquement, des violences physiques et sexuelles, ou des violences sexuelles uniquement, par un partenaire intime.



Il est intéressant de noter que dans le rapport national des Fidji, ces informations sont également ventilées pour les deux principaux groupes ethniques (i-Taukei et Indo-Fidjien)²³. Cela montre de manière frappante que les données nationales peuvent cacher des expériences très diverses. Aux Fidji, les femmes i-Taukei (indigènes) étaient environ 50 % plus susceptibles de subir des violences physiques de la part de leur partenaire que les femmes indo-fidjiennes et deux fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles de la part de leur partenaire (l'ovale de la figure 7 indique les résultats pour les deux groupes ethniques aux Fidji). Cela montre qu'il est important de comprendre les nuances infranationales pour élaborer des politiques et des programmes efficaces et ciblés.

²³ Environ 60 pour cent de la population fidjienne sont des autochtones (i-Taukei) et 38 % sont d'origine indienne. Les femmes fidjiennes sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination intersectionnelle. Les stéréotypes concernant les rôles, les responsabilités et l'identité des femmes, qui découlent de valeurs coutumières, religieuses et sociales, ont un impact important sur la vie des femmes fidjiennes, tant dans les communautés autochtones que dans les communautés indo-fidjiennes (source : Pacific Women 2018).

2.5. Tendances de la violence sexuelle conjugale dans le Pacifique

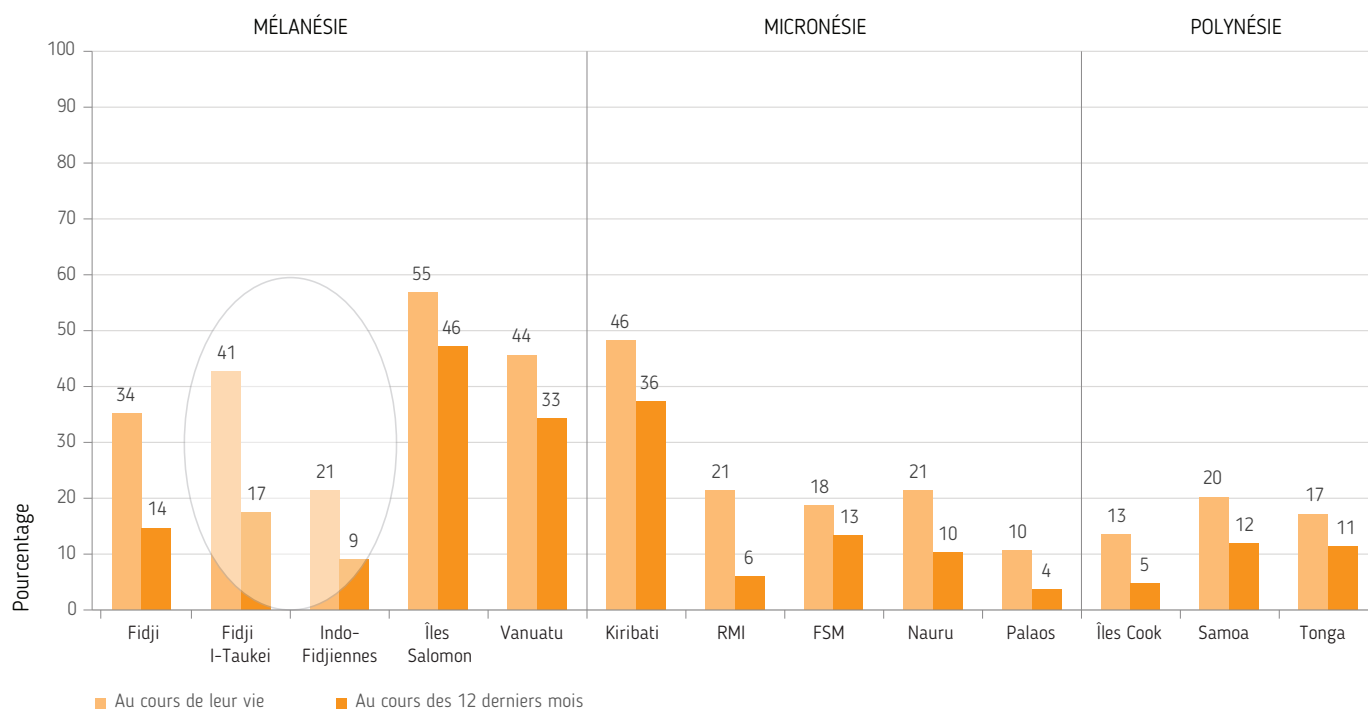
Nous avons établi des schémas cohérents, regroupés au niveau sous-régional, concernant l'expérience de la violence sexuelle par les partenaires et le parallèle avec les expériences de violence sexuelle par les non-partenaires. En outre, dans la région Pacifique, dans presque tous les pays, les femmes sont plus nombreuses à subir des violences sexuelles de la part de leur partenaire que des violences sexuelles de la part de non-partenaires au cours de leur vie, à l'exception de Nauru et de Palaos. Nous allons maintenant explorer plus en détail les schémas de la violence du partenaire sexuel en tant que phénomène à part entière.

Prévalence de la violence sexuelle exercée par un partenaire intime au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois

La figure 8 montre les taux de prévalence de la violence sexuelle par un partenaire au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois. Dans le Pacifique, c'est en Mélanésie que la prévalence de la violence sexuelle exercée par un partenaire intime est la plus élevée : 55% des femmes ayant eu un partenaire au cours de leur vie dans les îles Salomon ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie, 44% au Vanuatu et 34% aux Fidji. Comme nous l'avons mentionné, aux Fidji, les femmes i-Taukei sont deux fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles (41 %) que les femmes indo-fidjiennes (21 %) au cours de leur vie ; une différence relative similaire est également observée pour les violences actuelles. À l'exception de Kiribati, la prévalence de la violence sexuelle entre partenaires intimes en Micronésie et en Polynésie est beaucoup plus faible, allant de 10 pour cent des femmes ayant déjà eu un partenaire à Palaos à 21 pour cent en République des Îles Marshall et à Nauru.



Figure 8 Proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles infligées par un partenaire intime au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois.



Il est à noter que dans **les pays où les femmes sont plus nombreuses à subir des violences sexuelles de la part de leur partenaire au cours de leur vie, elles sont aussi relativement plus nombreuses à subir des violences sexuelles actuelles** (Vanuatu, Îles Salomon et Kiribati). Cela suggère que dans ces pays, une fois que le viol conjugal commence, il se poursuit pendant de nombreuses années.





Îles Cook © UNFPA



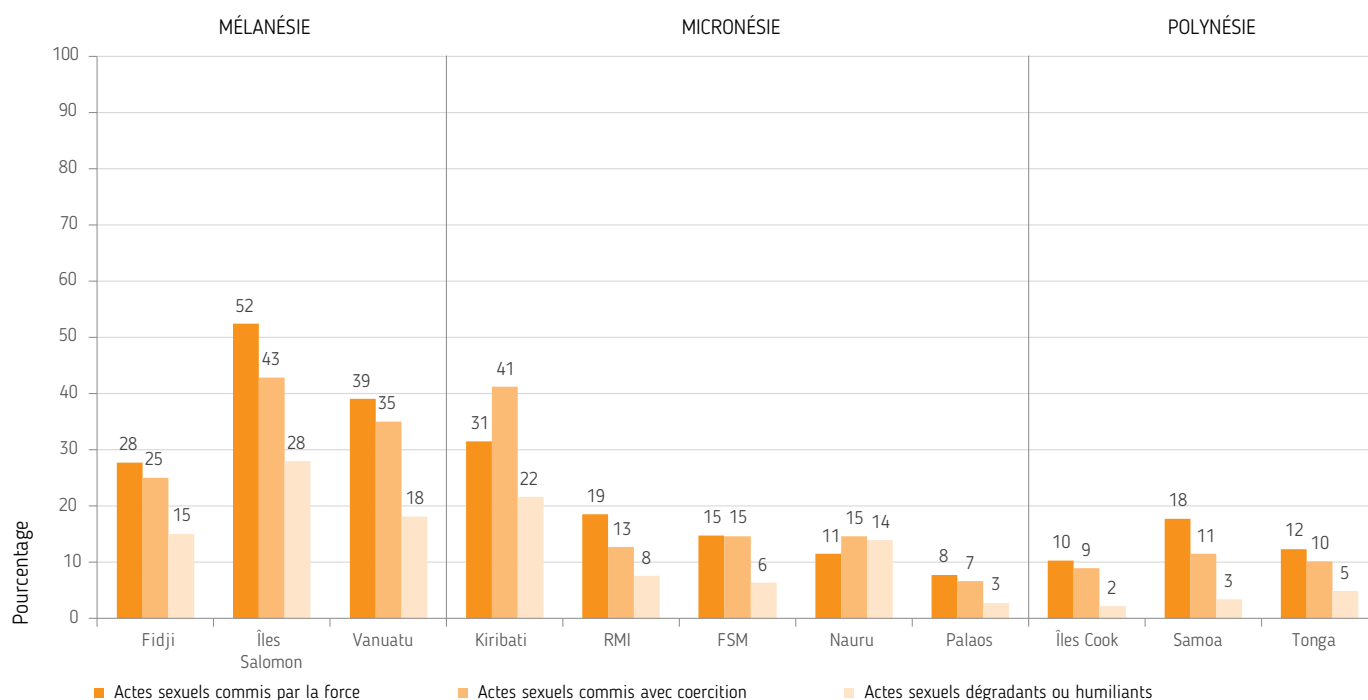
La vie avec mon premier mari n'a jamais été bonne. Je ne me souviens pas d'un bon moment avec lui. Une fois, il m'a forcée à faire l'amour avec lui devant les enfants. Il s'en fichait.

Une femme dans les Îles Cook

Modèles de différents actes spécifiques de violence sexuelle par des partenaires intimes

Étant donné que les taux de prévalence globaux peuvent cacher des différences dans les actes, la fréquence et la gravité de la violence, nous allons maintenant explorer ces caractéristiques plus détaillées de la violence sexuelle. Comme nous l'avons mentionné, la violence sexuelle exercée par les partenaires intimes est mesurée en posant des questions sur des actes spécifiques, notamment les rapports sexuels forcés, les rapports sexuels sous la contrainte et le fait d'être obligée à accomplir des actes sexuels dégradants ou humiliants. En Mélanésie et en Polynésie, l'acte de violence sexuelle subi par la plupart des femmes est le rapport sexuel forcé (physiquement). En Micronésie, cependant, les rapports sexuels forcés (présence de coercition) sont vécus à des taux similaires ou supérieurs aux rapports sexuels forcés (physiquement). Dans les pays où la prévalence de la violence sexuelle était généralement élevée (Vanuatu, les îles Salomon et Kiribati), les actes sexuels humiliants ou dégradants étaient également relativement plus fréquents (figure 9). Nous constatons à nouveau des tendances conformes à notre hypothèse précédente selon laquelle la violence sexuelle est perpétrée dans le contexte de l'inégalité des sexes et des manifestations néfastes du comportement masculin dans les pays mélanésiens, et peut avoir une signification différente de la violence sexuelle en Polynésie et dans certaines parties de la Micronésie. Cela pourrait également indiquer que des normes sociales et sexospécifiques nuisibles différentes sont à l'origine de la violence sexuelle en Polynésie et dans certaines parties de la Micronésie.

Figure 9 Proportion de femmes ayant subi des actes spécifiques de violences sexuelles infligées par un partenaire intime au cours de leur vie.



Nous avons également étudié la fréquence des violences sexuelles dans les pays où ces données étaient disponibles, et nous avons constaté que dans les pays où le viol conjugal est plus répandu, les femmes subissent cette violence plus fréquemment, ce qui correspond aux tendances observées précédemment (données non représentées).

Consentement

La notion de consentement – qui est souvent utilisée dans nos concepts modernes du viol – n'est souvent pas utile lorsqu'on discute du viol conjugal dans le contexte du Pacifique, car la plupart des femmes ont peu de choix ou peu d'options pour refuser les rapports sexuels, comme le montrent ces témoignages :



Îles Salomon © UNFPA / Henriette Jansen



Mon mari est toujours en colère quand il me voit mettre quelque chose de nouveau ou même simplement m'habiller. Un jour, quand je suis revenue de la ville, il m'attendait. Il a apporté un couteau de canne et a commencé à me frapper avec. J'ai essayé de protéger mon visage avec mes mains, et j'ai fini par avoir des coupures tout le long de mon bras, de mes épaules et de ma main. Je ne savais pas quoi faire. La douleur était atroce. Après m'avoir battue, il s'est imposé à moi sexuellement.

Une femme à Tonga



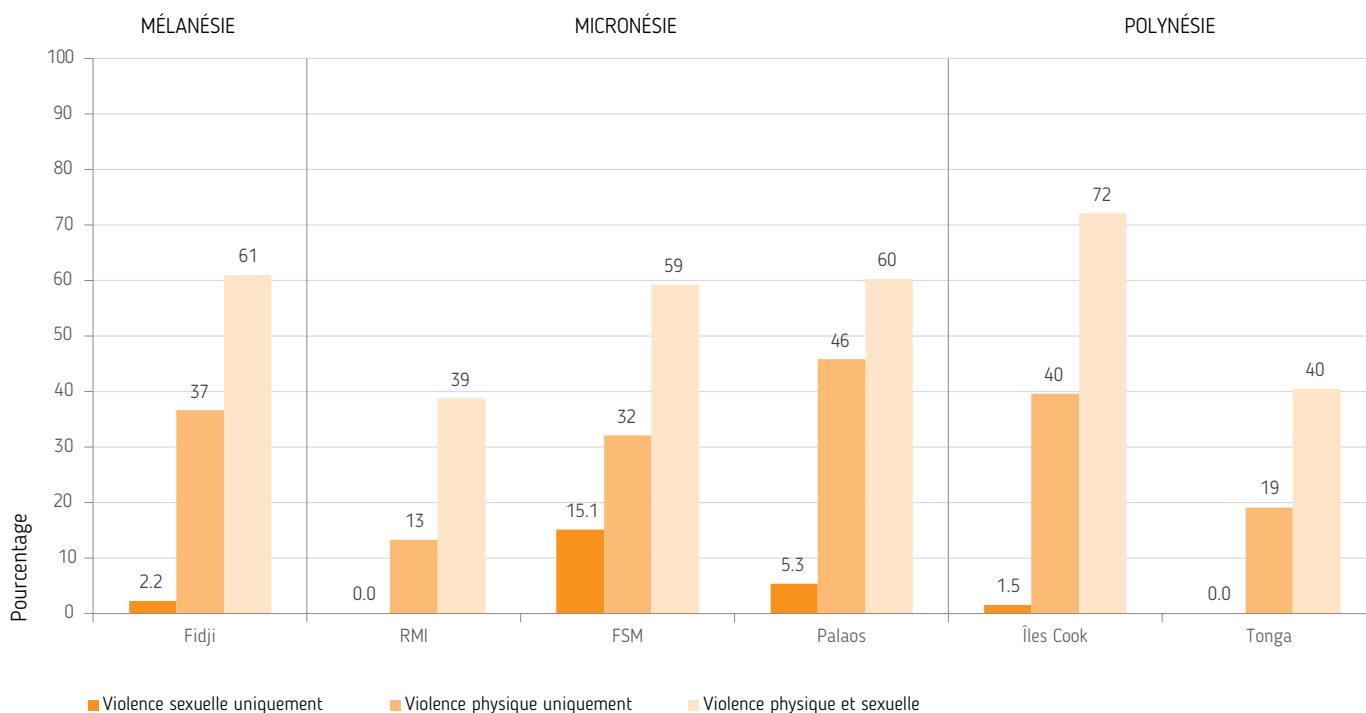
"Je ne sais pas ce qui ne va pas avec lui. Quand il revenait, il me frappait, et après m'avoir frappée, il voulait coucher avec moi. Imaginez que vous êtes un être humain et que vous venez de battre une femme, et vous vous attendez à ce qu'elle soit heureuse après avoir fait ça ?

Une femme dans les îles Salomon

2.6. Associations entre la violence exercée par le partenaire intime et les résultats en matière de santé

La violence sexuelle dans le mariage n'entraîne pas seulement des souffrances individuelles mais a également des répercussions sur la santé, même si la violence n'est pas mentionnée ou reconnue comme telle. Dans les enquêtes du Pacifique, les femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ont été interrogées sur les blessures qui sont la conséquence directe de ces violences.

Figure 10 Proportion de femmes déclarant avoir subi des blessures à la suite de violences infligées par un partenaire parmi les femmes ayant subi uniquement des violences physiques, uniquement des violences sexuelles ou les deux types de violence



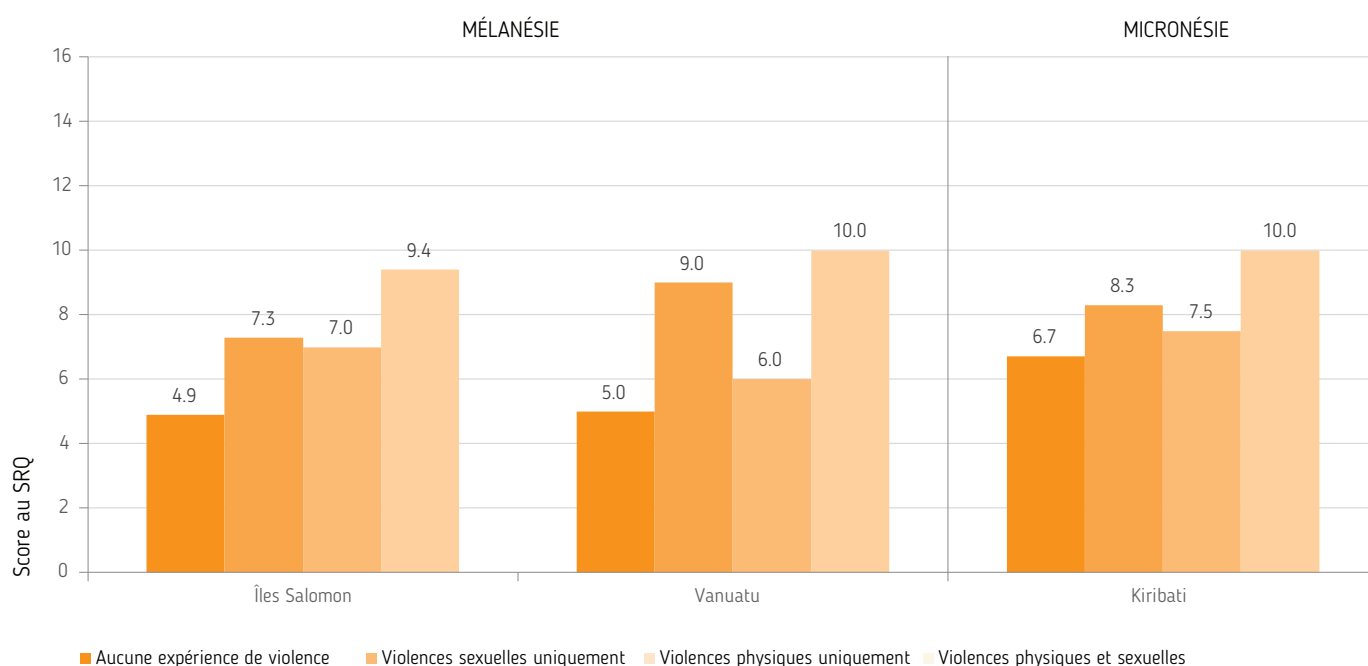
Parmi les femmes qui n'ont subi que des violences sexuelles, les blessures sont rares. Parmi les femmes qui ont subi uniquement des violences physiques, 13 à 46 % ont subi des blessures. Parmi les femmes qui ont subi à la fois des violences physiques et sexuelles, le pourcentage de blessures est toujours beaucoup plus élevé, de 39 à 72 % (figure 10). Cela prouve que les femmes qui subissent les deux types de violence sont beaucoup plus susceptibles de subir des formes graves de violence, comme le montrent les blessures.

Pour mesurer l'impact sur la santé mentale, des questions sur l'état de santé mentale ont été posées lors de l'entretien avant les questions sur la violence. Pour mesurer la santé mentale, on a utilisé le SRQ-20 (Self-Reported Questionnaire), qui comprend une série de 20 questions développées comme outil de dépistage de la détresse émotionnelle. Chaque question demandait à la personne si elle avait rencontré un problème ou un symptôme spécifique au cours des quatre dernières semaines. Le score SRQ d'une personne correspondait au total des

questions auxquelles elle avait répondu par "oui" (maximum 20). Un score plus élevé indique un risque accru de problèmes de santé mentale.

Les associations entre la violence et la santé mentale ont été examinées en comparant le score SRQ des femmes avec et sans violence du partenaire. Nous avons extrait les données sur la santé des rapports nationaux lorsqu'elles étaient ventilées pour les femmes qui n'ont déclaré aucune violence, une expérience de violence physique uniquement, une violence sexuelle uniquement et les deux types de violence. Ces données étaient disponibles pour trois pays (Figure 11).

Figure 11 Score moyen au SRQ chez les femmes ayant déjà été en couple et n'ayant jamais subi de violence infligée par un partenaire, et chez les femmes ayant subi des violences sexuelles uniquement, des violences physiques uniquement, ou des violences physiques et sexuelles



La figure 11 montre que, pour ces trois pays, les femmes qui n'ont subi que des violences sexuelles subissent systématiquement plus d'impacts sur leur santé mentale que celles qui n'ont subi que des violences physiques, tandis que les femmes qui ont subi à la fois des violences physiques et sexuelles ont les pires résultats en matière de santé mentale.

Pour résumer les conclusions sur les associations entre la violence sexuelle et la santé : lorsque les femmes subissent à la fois la violence du partenaire sexuel et la violence du partenaire physique, elles risquent d'avoir les conséquences les plus graves sur leur santé physique et mentale, bien plus que lorsqu'elles subissent uniquement la violence du partenaire physique ou la violence du partenaire sexuel. La violence sexuelle est particulièrement associée à un impact sur la santé mentale, qui peut ne pas être évident si la violence sexuelle est cachée. Les implications sont importantes pour le ciblage des services de santé et d'autres interventions, comme le soutien psychosocial, en fonction de la nature et des schémas de violence dans chaque contexte.

2.7. Discussion, conclusions et réflexions finales

Discussion

Dans les enquêtes, la VPI est généralement quantifiée comme un indicateur complexe combinant différents types de violence entre partenaires. Le viol conjugal, qui est une forme de VPI, est rarement examiné ou compris comme un phénomène à part entière. La conceptualisation du mariage et du viol est très variable en fonction du contexte culturel (Yllö et Torres, 2016). Les tentatives de mesure des expériences de viol conjugal doivent être sensibles à la capture d'une grande variété d'expériences et de compréhensions.

Même si nous utilisons des données d'enquête pour considérer le viol conjugal en tant que tel et dans le contexte de la VPI – comme nous le faisons dans cette étude de cas – la compréhension de la pertinence ou de la signification culturelle du viol conjugal par les chercheurs et par ceux qui le subissent est complexe. Ceci est particulièrement vrai en raison de la perception largement répandue selon laquelle la violence sexuelle dans les relations intimes n'est pas vraiment un viol. Dans de nombreux endroits, il n'est pas légalement reconnu, et de nombreuses cultures considèrent encore qu'une licence de mariage est un consentement permanent et irrévocable : une fois entré dans une relation sexuelle établie, toute/toutes les interactions sexuelles qui se produisent dans le cadre de cette relation sont automatiquement consensuelles et ne peuvent être considérées comme illégales (Yllö et Torres, 2016).

Cela dit, les enquêtes VAW du Pacifique nous donnent une chance unique d'explorer le viol conjugal dans les données d'enquête, car il s'agit probablement de la première région au monde à avoir une couverture élevée d'enquêtes VAW, toutes menées avec la même méthodologie. C'est une occasion exceptionnelle de tirer des rapports existants des données quantitatives comparables sur la violence sexuelle dans le mariage. Nous avons exploré la violence sexuelle conjugale dans le contexte des autres types de violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mariage, que subissent les femmes. Nous avons également tenté de trouver un effet spécifique de la violence sexuelle conjugale, par rapport à la violence exercée par d'autres partenaires, sur les résultats négatifs en matière de santé. Nous avons exploré ces tendances pour les pays individuels et les trois sous-régions du Pacifique.

Notez que nous n'avons pas présenté de données sur les attitudes parce que les données de l'enquête quantitative sur les attitudes montrent des associations incohérentes avec la prévalence de la VPI et du viol conjugal. Nous pensons que cela n'est pas surprenant car lorsque nous mesurons les attitudes dans des enquêtes utilisant des questions structurées, nous pouvons involontairement mesurer les différences dans les normes communautaires, la signification culturelle, la normalisation, la justification et la stigmatisation. Cela remet en question l'utilité des données sur les attitudes issues d'enquêtes, en particulier dans le cadre de comparaisons interculturelles, surtout en l'absence de données qualitatives.

Points forts et points faibles de cette analyse

- × La force de ce travail est que toutes les études nationales ont utilisé une méthodologie validée par l'Organisation mondiale de la santé avec le même questionnaire, les mêmes méthodes de formation et le même contrôle de qualité. Cette méthodologie est utilisée dans toutes les cultures depuis le début des années 2000 et est considérée comme une "meilleure pratique". L'auteur a participé à toutes les études sur les îles du Pacifique présentées dans ce rapport.
- × Il est impératif de réaliser que les résultats reflètent ce que les femmes et les filles étaient prêtes à révéler aux enquêteurs. Nous savons que la stigmatisation, la honte et l'aisance à révéler des expériences personnelles diffèrent selon les contextes et les cultures, et au fil du temps. Nous pouvons être sûrs que la réalité de la violence est pire que ce qu'en dit n'importe quelle enquête. Ceci est exacerbé par le fait que la nature d'une enquête sur les ménages entraîne l'exclusion des cas les plus graves : ceux qui vivent dans des institutions, qui ont fui leur foyer violent, qui sont incapables, peut-être à cause des conséquences de la violence, qui sont enfermés ou qui ont trop peur pour ouvrir les portes. Il convient d'en tenir pleinement compte lors de l'interprétation des données de prévalence.
- × Il convient également de noter que, dans cette analyse, nous n'avons pas inclus d'autres types de violence tels que la violence psychologique/émotionnelle ; des expériences qui ont souvent un impact pire sur les femmes que la violence physique ou sexuelle.



Principales conclusions de cette exploration et implications pour les interventions culturellement spécifiques

Cette étude de cas révèle des schémas immensément fascinants au sein des pays et des sous-régions et entre eux. **Elle montre que les taux de prévalence globaux composites ne donnent qu'une image très limitée et peuvent même être trompeurs.** L'extraction de données quantitatives sur la VPI et le viol conjugal peut contribuer à une meilleure compréhension de ce qui se passe dans la vie des femmes. Les principales conclusions sont les suivantes :

- ✗ Alors qu'il existe une notion générale selon laquelle les femmes du Pacifique sont confrontées à des niveaux élevés de VPI, l'analyse montre que des taux de prévalence globaux similaires cachent des modèles sous-jacents très différents de types de violence, de gravité et de fréquence ; et qu'à travers le Pacifique, les modèles de violence sont regroupés dans le sens où les expériences des femmes au sein des sous-régions sont plus similaires qu'entre les sous-régions.
- ✗ Les femmes mélanésiennes (les îles Salomon, le Vanuatu et les femmes indigènes de Fidji) connaissent des niveaux relativement élevés de violence sexuelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mariage/partenariat.
- ✗ Les femmes polynésiennes (Samoa, Tonga et îles Cook) connaissent des niveaux relativement faibles de violence sexuelle, dans un contexte de niveaux élevés de violence physique, tant dans le mariage qu'en dehors.
- ✗ Les femmes des îles micronésiennes ont une expérience plus diversifiée de la violence et du viol conjugal, se situant entre les modèles de la Polynésie et de la Mélanésie ; en particulier, Kiribati présente un modèle qui ressemble à celui de la Mélanésie.
- ✗ Les données sur les associations avec les résultats de santé montrent que les blessures sont plus fortement liées à la violence physique du partenaire, et les résultats de santé mentale plus à la violence sexuelle. Les femmes qui subissent des violences sexuelles combinées à des violences physiques de la part de leur partenaire sont systématiquement plus susceptibles de souffrir de graves problèmes de santé, ce qui prouve que la violence sexuelle amplifie les effets négatifs sur la santé.

Résumé des conclusions

Les schémas de violence diffèrent de manière frappante d'une sous-région à l'autre :

- × **Mélanésie : niveaux élevés de violence basée sur le genre, reflétés par des niveaux élevés de violence sexuelle et de viol conjugal, qui sont tous deux enracinés dans les inégalités de genre.**
- × **Polynésie : niveaux relativement faibles de violence sexuelle dans un contexte de niveaux élevés de violence physique. Les violences physiques en Polynésie semblent dans une large mesure de nature disciplinaire.**
- × **Micronésie : des schémas mixtes de violence et de viol conjugal.**

Le résultat le plus frappant de cette analyse est l'énorme variation des modèles régionaux et de la nature/signification du viol conjugal. L'exploration a révélé qu'en Mélanésie, de grandes proportions de femmes ont subi des violences sexuelles ; les données indiquent systématiquement leur nature sexuée : la violence est une manifestation de la subordination et du droit du genre et des notions de masculinité liées à la domination masculine. En revanche, en Polynésie, nous avons trouvé des proportions beaucoup plus faibles de femmes signalant des violences sexuelles dans un contexte de niveaux élevés de violence physique, à la fois par les partenaires et les non-partenaires, ce qui suggère que la violence est conçue comme une forme de "discipline" ou une "correction" pour une "cause juste".²⁴ Les données suggèrent que la violence sexuelle au sein du mariage se reflète dans la violence sexuelle en dehors du partenaire dans le même contexte, ce qui donne une idée du cadre des conditions culturelles qui permettent une telle violence et peut indiquer où investir dans une réponse programmatique.

La compréhension de ces modèles a déjà provoqué des changements révolutionnaires dans la manière dont les collègues du Pacifique communiquent et répondent à la VAW d'une manière spécifique au contexte, pertinente localement et stratégique.

²⁴ Alors que, en principe, hommes discipliner les femmes pourrait être une manifestation de la subordination de genre, d'autres sources de données (quantitatives et qualitatives) - notamment pour les contextes polynésiens - ont montré que les hommes et les femmes utilisaient la violence physique pour résoudre les conflits et se punir mutuellement, indépendamment du sexe et de l'âge.

Dans les pays où les taux de violence sexuelle dans le cadre de la VPI et de la violence sans partenaire sont élevés, les politiques et les interventions pourraient envisager de traiter ce problème par le biais de services de santé sexuelle et génésique pour les femmes, y compris les soins en cas de viol, tandis que les interventions de prévention devraient se concentrer sur l'égalité des sexes et le changement des normes de genre. En revanche, dans les pays où la violence sans partenaire et la VPI sont principalement de nature physique et disciplinaire, il sera plus pertinent de mettre en place des politiques et des interventions contre les punitions physiques à l'école et à la maison, tandis que la prévention pourrait être abordée par le biais d'interventions visant à changer les normes et impliquant à la fois les hommes et les femmes. Des preuves supplémentaires peuvent contribuer à informer d'autres interventions, par exemple dans des contextes où le stress de la pauvreté déclenche des conflits dans les ménages, des stratégies de réduction de la pauvreté pourraient être envisagées pour atténuer une partie de la violence physique déclenchée par le stress de la pauvreté.

Dans ce contexte, les données des Fidji donnent à réfléchir car les deux principaux groupes ethniques présentent des schémas de violence très différents, mais cette variation se perd dans les indicateurs nationaux du pays. Cela montre combien il est important d'examiner les désagrégations et les intersections pour comprendre la signification locale et informer correctement les politiques et les interventions.

Comme nous l'avons déjà laissé entendre ci-dessus, les résultats ont également des implications pour les services de santé. Par exemple, si les femmes présentant des résultats graves font l'objet d'un dépistage de la violence domestique, l'expérience du viol conjugal, qui est plus cachée, devrait faire partie du dépistage. Cela sera particulièrement pertinent dans les sous-régions et les pays où les niveaux de VPI et de viol conjugal sont élevés : Mélanésie et Kiribati.

L'exploration comparative dans cette étude de cas a généré de nouvelles idées et analyses, qui ont motivé et motivent toujours plus d'intérêt et d'engagement pour diriger la conception d'interventions plus nuancées, ciblées et vraiment spécifiques au contexte pour répondre à la violence et la prévenir. On ne peut pas sous-estimer le fait que les études de prévalence de la VAW dans le Pacifique - notamment grâce à la manière participative et collaborative dont elles ont été mises en œuvre en impliquant les parties prenantes concernées - ont déjà révolutionné les réponses à la violence contre les femmes et les filles dans toute la région, conduisant entre autres à la prolifération des réformes législatives et des investissements des donateurs.

Réflexions finales sur ce que les données quantitatives et qualitatives peuvent nous apprendre sur le viol conjugal

Dans cette étude de cas, qui a pour but de faire progresser notre compréhension de la VPI et du viol conjugal dans le Pacifique, nous avons utilisé des données d'enquête comparables et de haute qualité, ainsi que les preuves qui peuvent être tirées de ces données.

Les données quantitatives sont très puissantes et significatives et ont effectivement influencé les politiques et les programmes à l'ère de l'élaboration de politiques fondées sur des preuves. "Compter rend visible" est ce que nous entendons constamment. Si les données quantitatives peuvent nous aider à mieux comprendre l'ampleur et les caractéristiques de la VAW, y compris la violence sexuelle dans le mariage, elles ne sont pas la panacée et il est notoirement difficile de collecter ces informations sensibles.

Dans le même temps, les organisations internationales, les donateurs et les agendas mondiaux dotés d'indicateurs quantitatifs exigent des données quantitatives. Cette dichotomie place les organisations qui tentent de répondre aux besoins des femmes, mais qui voient aussi les risques et les limites de ces tendances récentes, dans une situation délicate. Le fait de se fier, par exemple, à des taux de prévalence précis n'est pas toujours justifié ou utile. Comme nous l'avons vu, ils peuvent cacher une réalité diverse. S'il est important d'aider les organisations à collecter et à utiliser des données, nous devons également pousser la conversation sur ce que les données peuvent et ne peuvent pas nous dire. L'une des histoires que les données ne pourront jamais nous raconter est celle des expériences vécues par les femmes ; pour vraiment comprendre cela, nous devons inclure des méthodes mixtes, et nous devons impliquer des anthropologues. Les données ne sont pas seulement quantitatives, elles sont aussi qualitatives.

Par conséquent, nous devons défendre et rappeler constamment à nous-mêmes et aux autres que les données quantitatives, les indicateurs, les mesures et les normes ne peuvent être assimilés à des réalités objectives. Le viol conjugal est une réalité incontestée, mais avec des indicateurs, des définitions opérationnelles et des méthodes différentes, nous trouverons des chiffres différents pour la même réalité, et des chiffres similaires pour des réalités différentes d'ailleurs, comme nous l'avons vu dans l'étude de cas. Les indicateurs et les définitions opérationnelles sont, au moins en partie, le résultat de choix "politiques" et pratiques, de négociations et de pratiques sociales.

Les données qualitatives et ethnographiques pourraient et devraient tirer parti de leur pouvoir affectif ainsi que de leur capacité à décrire la réalité locale ou l'expérience vécue d'une manière qui atténue leur incapacité à représenter une population . **Si nous utilisons des données qualitatives parallèlement à des données d'enquête quantitatives, nous pouvons acquérir une compréhension beaucoup plus large des questions en jeu et nous serons beaucoup plus à même de développer des interventions fondées sur des preuves et adaptées à la culture.**

ANNEXE 1.**Enquêtes sur la
prévalence de la
violence à l'égard
des femmes
dans la région
du Pacifique
menées selon la
méthodologie de
l'Organisation
mondiale
de la santé**

Pays	Année	Agence de mise en œuvre	Agence de soutien	Référence (rapport)
MÉLANÉSIE				
FIDJI	2010	Centre de crise pour les femmes de Fidji	Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce	Centre de crise pour les femmes de Fidji (2013)
ÎLES SALOMON	2008	Gouvernement (Office national des statistiques)	Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), UNFPA, DFAT	Secrétariat de la Communauté du Pacifique (2009)
VANUATU	2011	Centre des femmes de Vanuatu, Office national des statistiques de Vanuatu.	DFAT, Aide de la Nouvelle-Zélande	Vanuatu Women's Centre, et Vanuatu National Statistics Office (2011)
MICRONÉSIE				
KIRIBATI	2008	Gouvernement (Ministère de l'intérieur et des affaires sociales)	SPC, UNFPA, DFAT	Secrétariat de la Communauté du Pacifique (2010)
ÎLES MARSHALL, RÉPUBLIQUE DES	2012	Gouvernement (Ministère de l'intérieur)	UNFPA, DFAT	République des Îles Marshall - Ministère de l'Intérieur (2014)
MICRONÉSIE, ÉTATS FÉDÉRÉS DE	2014	Gouvernement (ministère de la Santé et des Affaires sociales)	UNFPA, DFAT	Le département de la santé et des affaires sociales des États fédérés de Micronésie (2014)
NAURU	2013	Gouvernement (Ministère de l'Intérieur)	UNFPA, DFAT	Ministère de l'Intérieur de Nauru (2014)
PALAOS	2013	Gouvernement (Ministère de la santé)	UNFPA, DFAT	Ministère de la Santé de Palaos (2014)
POLYNÉSIE				
ÎLES COOK	2012	Gouvernement (Te Marae Ora/Ministère de la santé)	UNFPA, DFAT	Te Marae Ora/Ministère de la Santé, Îles Cook (2014)
SAMOA	2000	Gouvernement (Ministère des affaires féminines)	SPC, UNFPA, OMS	Garcia-Moreno et al. (2005)
TONGA	2009	Ma'a Fafine mo e Famili Inc.	DFAT	Ma'a Fafine mo e Famili (2012)

RÉFÉRENCES

Fiji Women's Crisis Centre. 2013. *Somebody's Life, Everybody's Business! National Research on Women's Health and Life Experiences in Fiji (2010/2011): A Survey Exploring the Prevalence, Incidence and Attitudes to Intimate Partner Violence in Fiji*. Accessed June 5, 2022. <https://pacificwomen.org/research/national-research-on-womens-health-and-life-experiences-in-fiji-20102011>

Garcia-Moreno, Claudia, Henrica A. Jansen, Mary Ellsberg, Lori Heise et Charlotte H. Watts. 2005. Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur le plan sanitaire et les réactions des femmes : rapport succinct. Genève : OMS. Consulté le 5 juin 2022. <https://www.who.int/publications/i/item/924159358X>

Garcia-Moreno, Claudia, Henrica A. Jansen, Mary Ellsberg, Lori Heise, and Charlotte H. Watts. 2006. Prevalence of Intimate Partner Violence: Findings from the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence. *The Lancet* 368(9543): 1260-1269.

Jansen Henrica A.F.M., Charlotte Watts, Mary Ellsberg, Lori Heise, and Claudia García-Moreno. 2004. Interviewer Training in the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence. *Violence Against Women* 10(7): 831-849.

Jansen, Henrica A.F.M. 2016. *Mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes : Terminologie clé*. kNOwVAWdata, UNFPA. Consulté le 5 juin 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/violence-against-women-key-terminology-knowvawdata>

Jansen, Henrica A.F.M. 2016. *Mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes : Méthodologies d'enquête*. kNOwVAWdata, UNFPA. Consulté le 5 juin 2022 : <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/measuring-prevalence-violence-against-women-survey-methodologies-knowvawdata>

Jansen, Henrica A.F.M. 2017. *Six règles d'or pour interroger des femmes qui peuvent avoir subi des violences*. kNOwVAWdata, UNFPA. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/six-golden-principles-interviewing-women-who-may-have-experienced-violence-knowvawdata>

Jansen, Henrica A.F.M. 2020. *Sources des données sur la violence à l'égard des femmes*. kNOwVAWdata, UNFPA. Consulté le 5 juin 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/sources-violence-against-women-data-knowvawdata>

Jansen, Henrica A.F.M. 2020. Prevalence and patterns of sexual violence in marriage in the Pacific Region. Quantitative data in cross-cultural comparisons. In *Sexual Violence in Intimacy. Implications for Research and Policy in Global Health*, edited by M. Gabriela Torres and K. Yllö. 173-199. London and New York: Routledge; Taylor & Francis Group. Accessed June 5, 2022. <https://www.routledge.com/Sexual-Violence-in-Intimacy-Implications-for-Research-and-Policy-in-Global/Torres-Yllo/p/book/9780367338121>

Ma`a Fafine mo e Famili. 2012. *National Study on Domestic Violence against Women in Tonga 2009: Nofo 'A Kainga*. Accessed June 5, 2022. <https://pacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/tonga-vaw-report-final-2012.pdf>

Nauru Ministry of Home Affairs. 2014. *Nauru Family Health and Support Study: An Exploratory Study on Violence against Women*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/nauru-family-health-and-support-study-0>

Pacific Women Shaping Pacific Development Support Unit. 2018. *Legislative Barriers to Gender Equality in Pacific Island Countries*. Commonwealth of Australia. Suva. Fiji.

Palau Ministry of Health. 2014. *Belau Family Health and Safety Study. National Research Project on Violence against Women in Palau*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/belau-palau-family-health-and-safety-study>

Republic of Marshall Islands Ministry of Internal Affairs. 2014. *National Study on Family Health and Safety: Dāpij Aenōmman Eo Ilo Mōko Imōd*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/republic-marshall-islands-national-study-family-health-and-safety>

Secretariat of the Pacific Community. 2010. *Kiribati Family Health and Support Study: A Study on Violence against Women and Children*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/kiribati-family-health-and-support-study>

Secretariat of the Pacific Community. 2009. *Solomon Islands Family Health Safety Study: A Study on Violence against Women and Children*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/solomon-islands-family-health-and-safety-study-0>

Te Marae Ora/Ministry of Health, Cook Islands. 2014. *The Cook Islands Family Health and Safety Study. Te Ata O Te Ngakau: Shadows of the Heart*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/cook-islands-family-health-and-safety-study>

The Federated States of Micronesia Department of Health and Social Affairs. 2014. *Family Health and Safety Study: A Prevalence Study on Violence against Women*. Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/federated-states-micronesia-family-health-and-safety-study>

UNFPA. 2020. *Violence contre les femmes - Aperçu régional (2020)*. Bangkok : kNOwVAWdata, 2020. Consulté le 5 juin 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/resources/violence-against-women-regional-snapshot-2020-knowvawdata>.

UNFPA. 2021. *kNOwVAWdata Phase I Report. Improving Quality and Availability of Ethical Data on Violence against Women Prevalence Across the Asia and the Pacific region*. UNFPA Asia-Pacific Regional Office (APRO). Accessed June 5, 2022. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/knowvawdata-phase-i-report>

Nations Unies. 1980. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. New York. Consulté le 5 juin 2022, <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>.

Vanuatu Women's Centre, and Vanuatu National Statistics Office. 2011. *Vanuatu National Survey on Women's Lives and Family Relationships*. Accessed June 5, 2022. https://mjcs.gov.vu/images/research_database/Vanuatu_National_Survey_on_Womens_Lives_and_Family_Relationships.pdf

OMS (Organisation mondiale de la santé). 2001. *Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Genève : OMS. Consulté le 5 juin 2022. <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-FCH-GWH-01.1>

OMS. 2021. *Violence à l'égard des femmes, estimations pour 2018: Estimations mondiales, régionales et nationales de la prévalence de la violence à l'égard des femmes exercée par un partenaire intime et estimations de la prévalence mondiale et régionale de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*. Genève : OMS. Consulté le 5 juin 2022. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240022256>

Yllö, Kersti and M. Gabriela Torres (Eds). 2016. *Marital Rape. Consent, Marriage and Social Change in Global Context*. Oxford; New York: Oxford University Press.





kNOwVAWdata
mobiliser les données pour mettre
fin à la violence à l'égard des femmes



2023